



© RES Group

Etude préalable agricole

d'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016
réalisée en Février 2018

Projet de parc éolien du Haut-Chemin 2 – Biesles et Bourdons-sur-Rognon

Coordination technique : Alexandra MOULIN, RES
Vos interlocuteurs CETIAC : Julie SEEGERS et Margot VANRENTERGHEM



L'étude préalable agricole

Séquence Eviter/Réduire/Compenser –

Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural), rendu applicable par le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale).

L'étude préalable comprend notamment **une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture**, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

A noter que **les mesures de compensation sont collectives** : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014. Ce décret définit les cinq rubriques du contenu de l'étude.

- Description du projet et délimitation du territoire concerné,
- Analyse de l'état initial de l'économie agricole,
- Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire,
- Mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet,
- Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire.

Ce dispositif vient **en complément** des mesures préexistantes en lien avec l'expropriation (indemnité d'expropriation au propriétaire + indemnité d'éviction à l'agriculteur), et celles liées aux aménagements fonciers agricoles et forestiers dans le cadre de grands projets d'infrastructures visant à restructurer ou améliorer la structure foncière des exploitations impactées par le passage d'une infrastructure.

Ce nouveau dispositif vient prendre en compte l'impact économique globale pour **l'agriculture du territoire et les filières amont et aval concernées**.

Contexte réglementaire



La loi du **13 octobre 2014** d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Article 28 – L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime).



Décret n°2016-1190 du **31 août 2016** publié au Journal Officiel du 2 septembre 2016 (Article D.112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

Sommaire

Déroulé de l'étude préalable agricole –

SOMMAIRE :

Description du projet de parc éolien

Situation géographique du projet
Fiche d'identité du projet
Intégration et compatibilité du projet
Agriculture concernée par le projet
Exploitations concernées par le projet

p4
p5
p6
p7
p8
p9

Analyse de l'état initial de l'économie agricole

Contexte agricole général
Définition des périmètres d'étude
Agriculture du périmètre élargi
Potentiel agronomique
Filières agricoles
Circuits-courts et Diversifications
Analyse fonctionnelle agricole locale
Espaces agricoles
Enjeux de l'économie agricole
Chiffrage de l'économie agricole

p10
p11
p12
p14
p15
p17
p18
p19
p20
p21
p22

Etude des effets positifs et négatifs sur l'économie agricole

Implantation projetée des éoliennes
Mesures d'évitement et de réduction
Mesure d'accompagnement
Choix de la mesure d'accompagnement
Analyse des effets cumulés
Analyse des impacts du projet
Bilan des impacts

p23
p24
p25
p26
p27
p28
p29
p30

Méthodologie et Bibliographie

Méthodologie CETIAC
Bibliographie

p31
p32
p34

GLOSSAIRE :

CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique

ETP : Equivalent temps plein

IAA : Industrie agro-alimentaire

IGP : Indication géographique protégée

OTEX : Orientation technico-économique

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production brute standard

PRA : Petite région agricole

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Référentiel Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

SIQO : Signe d'identification de la qualité et de l'origine

UTA : Unité de travail annuel

UGB : Unité gros-bétail



Descriptif du projet de parc éolien

1. Situation géographique du projet
2. Fiche d'identité du projet
3. Intégration et compatibilité du projet
4. Agriculture concernée par le projet
5. Exploitations concernées par le projet

Situation géographique du projet

Biesles et Bourdons-sur-Rognon, en périphérie de Chaumont –

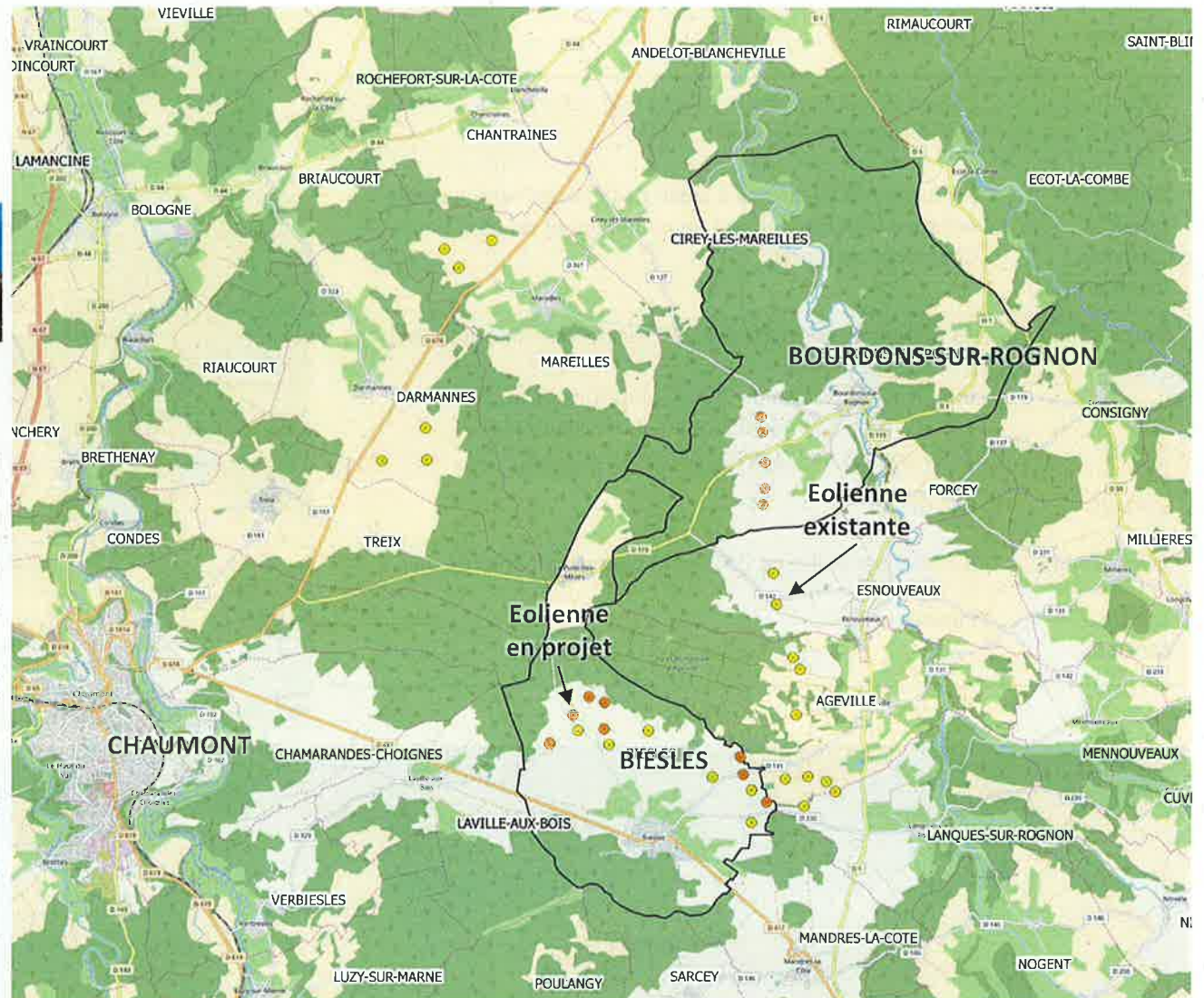
Le projet de parc éolien Haut-Chemin 2 se trouve dans le département de la **Haute-Marne (52)**. Le projet est localisé au centre du département.

Chaumont, la préfecture départementale, se trouve à environ 10 km à l'ouest.



Source : Mairie de Chaumont

Le projet est réparti sur deux communes **Biesles** et **Bourdons-sur-Rognon**.



Source : OSM Standard

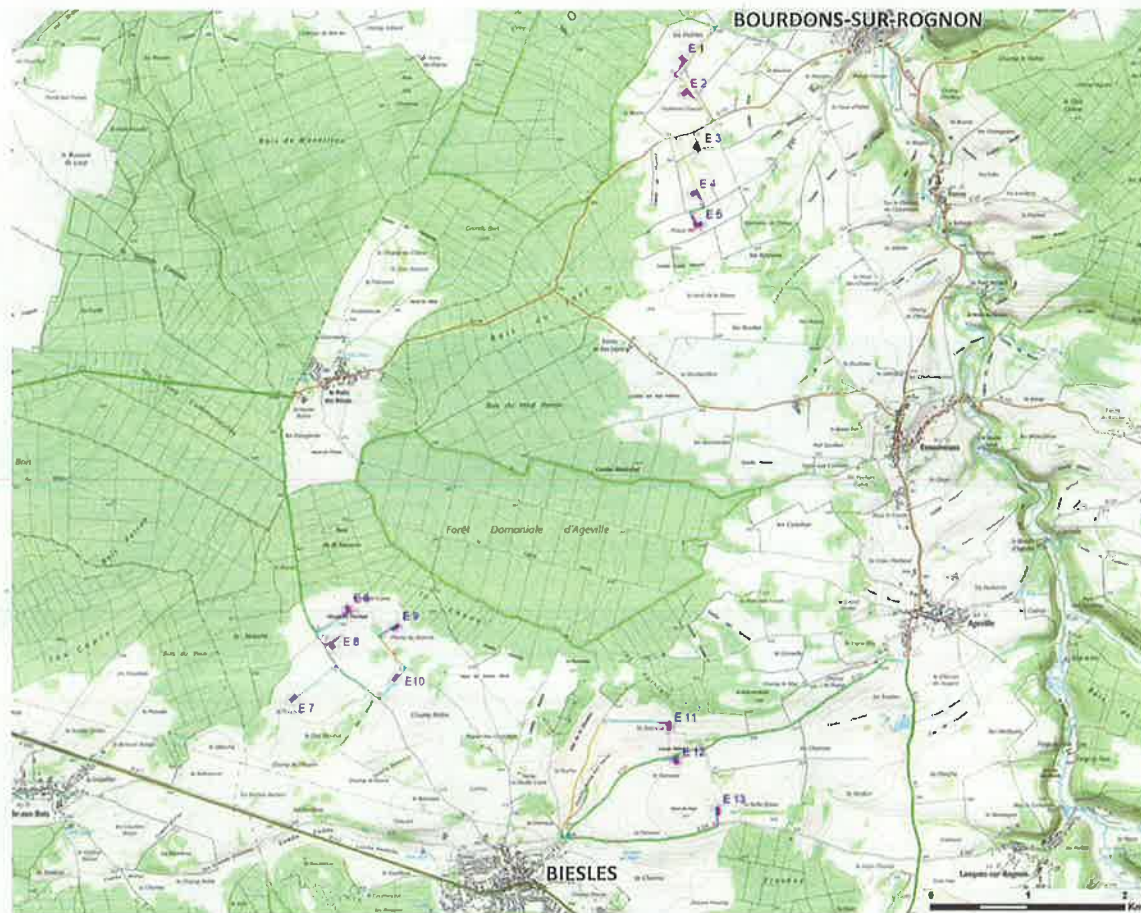
LOCALISATION DE L'EMPRISE DU PROJET

Fiche d'identité du projet

Caractéristiques techniques –

Thème	Données
Localisation	Région Grand-Est, Haute-Marne (52), communes de Biesles et Bourdons-sur-Rognon
Objet du projet (activités, logements...)	Production d'électricité à partir de l'énergie renouvelable éolienne. Développement en complément du parc Haut Chemin et de Biesles
Description	13 éoliennes (8 sur Biesles et 5 sur Boudons-sur-Rognon) 5 postes de livraison Imperméabilisation de 7,9ha (plateformes et chemins) 105 GWh/an soit 46 169 foyers (hors chauffage) 7 287 tonnes de CO ₂ évité par an
Portage	RES Group
Dimensions	3,6 MW par éolienne, 180 m de hauteur en bout de pale
Maîtrise foncière	Foncier privé

LOCALISATION DES EOLIENNES PREVUES



Description du projet

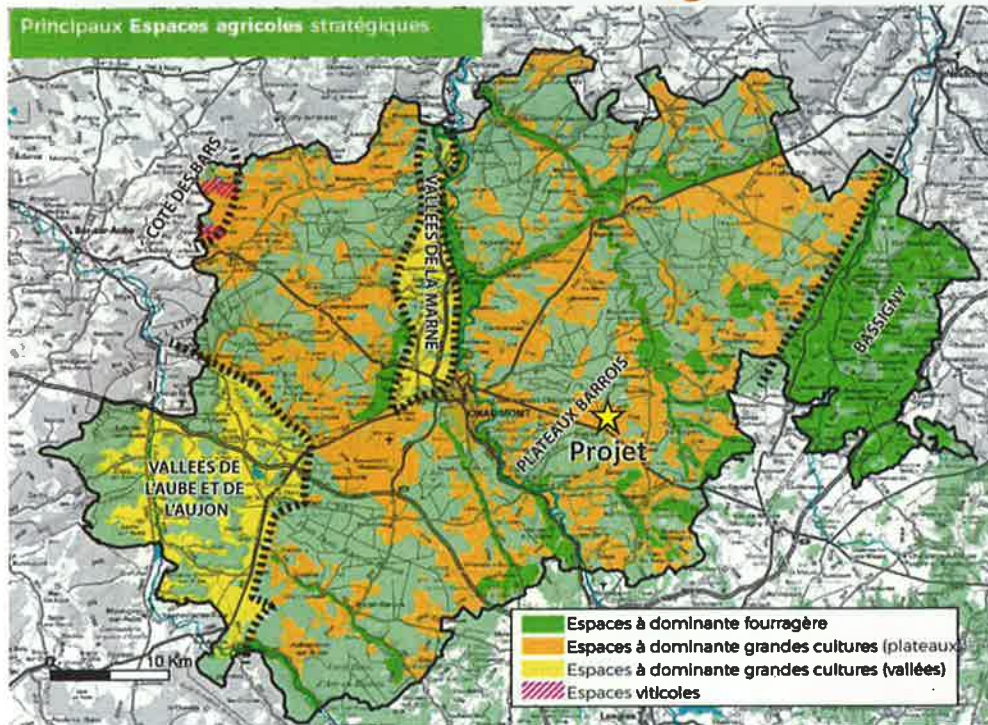
Intégration et compatibilité du projet

Schémas directeurs et documents d'urbanisme –

Le Projet de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Chaumont :

Initié en 2016, le projet de SCoT a pour objectif de travailler à l'aménagement et au développement concerté du territoire.

Très rural, le territoire regroupe 154 communes pour 65 000 habitants. A ce jour, l'axe stratégique est **de coordonner les projets et de répondre aux attentes et aux besoins de la population.**



Description du projet

Les documents d'urbanismes communaux :



- **Biesles** dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en Avril 2005. Le projet de parc éolien se trouve en zone agricole :

« zone naturelle, économiquement productive, à protéger en raison de la richesse du sol ou du sous-sol. Elle est essentiellement réservée aux activités, exploitations et installations liées à l'agriculture et à l'élevage. »

Le règlement du PLU interdit en zone agricole les constructions et installations de toute nature, à l'exception de celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole. **Les éoliennes ont été qualifiées d'équipement collectifs publics, l'implantation est compatible avec le PLU de Biesles.**

- **Bourdons-sur-Rognon** quant à elle ne dispose ni de Carte communale, ni de Plan Local d'Urbanisme. Elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). L'implantation des éoliennes doit se faire à distance des zones habitées.

La couverture en documents d'urbanisme sur le territoire du projet de SCoT du Pays de Chaumont est limitée. D'après les premières études du projet de SCoT, la prise en compte des enjeux agricoles (fonctionnalité, agronomie...) pour guider les choix d'urbanisation est actuellement réalisée au cas par cas. Le futur SCoT aura pour objectif d'ajuster une cohérence d'ensemble. L'un des axes prioritaires du projet de SCoT est donc de développer une stratégie territoriale de préservation de l'espace agricole. Localement, l'installation d'éolienne est compatible avec les règles d'urbanisme de Biesles et de Bourdons-sur-Rognon.

Agriculture concernée par le projet

Une plaine céréalière –

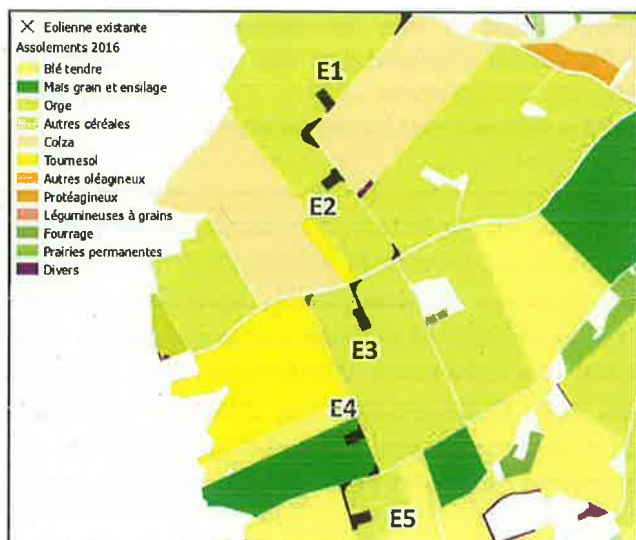
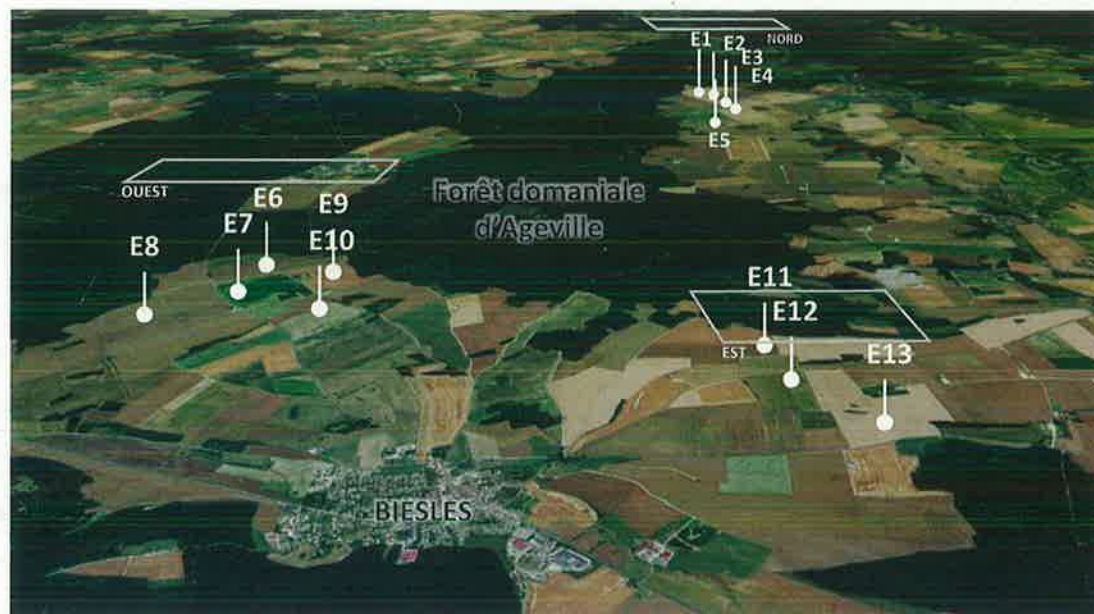
Au nombre de 9, les exploitations agricoles concernées par les éoliennes en projet valorisent des **grandes cultures**.

En 2016, d'après le Référentiel Parcelaire géographique (RPG), les ilots agricoles concernés par le projet produisent du **colza d'hiver, de l'orge d'hiver, du blé tendre d'hiver, du trèfle et du maïs ensilage** (cf. détails des encadrés ci-dessous).

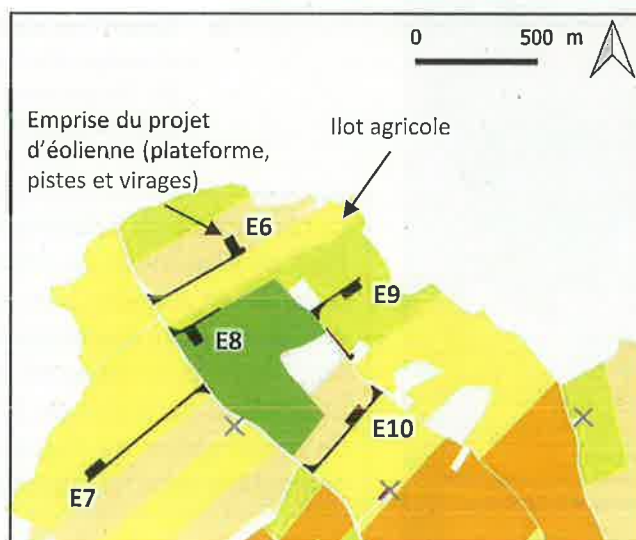
Réparties en trois lots, les projets d'éoliennes sont situés en bordure des ilots agricoles de tailles variées. Deux parcs éoliens sont déjà présents dans le secteur.

Aucun siège d'exploitation, ou bâti agricole, n'est présent à moins de 500m d'une zone où est projetée l'implantation d'une éolienne.

SECTEUR AGRICOLE DES EOLIENNES EN PROJET



NORD



OUEST



Sources : Google Earth, RPG 2016, RES Group

Etat initial de l'économie agricole

Exploitations concernées par le projet

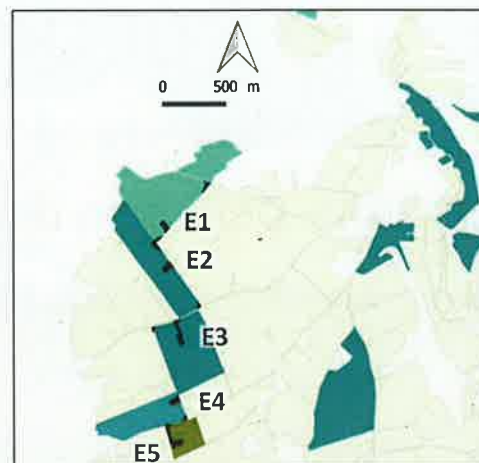
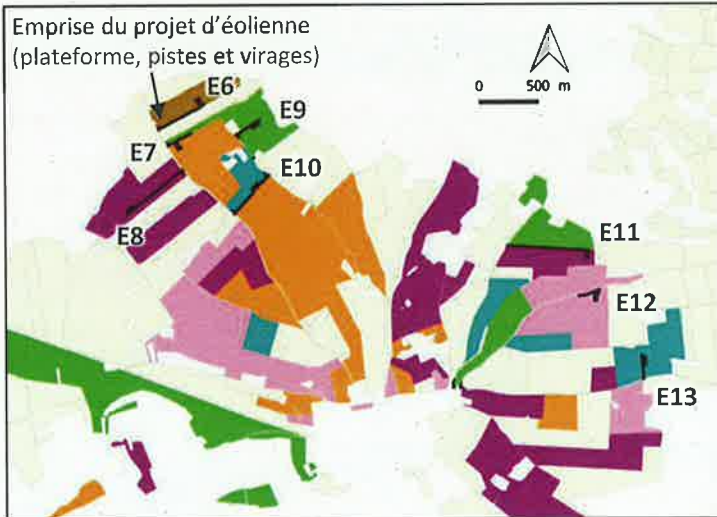
Localisation des parcelles –

D'après le Référentiel Parcelaire Géographique, le parcellaire des exploitations concernées par le projet d'implantation d'une éolienne est présenté ci-contre.

Les **9 exploitations** concernées par les projets d'éoliennes sont des exploitations de grande taille allant de 830ha pour la plus grande à 145ha pour la plus modeste. Les parcellaires sont très morcelés avec une dispersion importante.

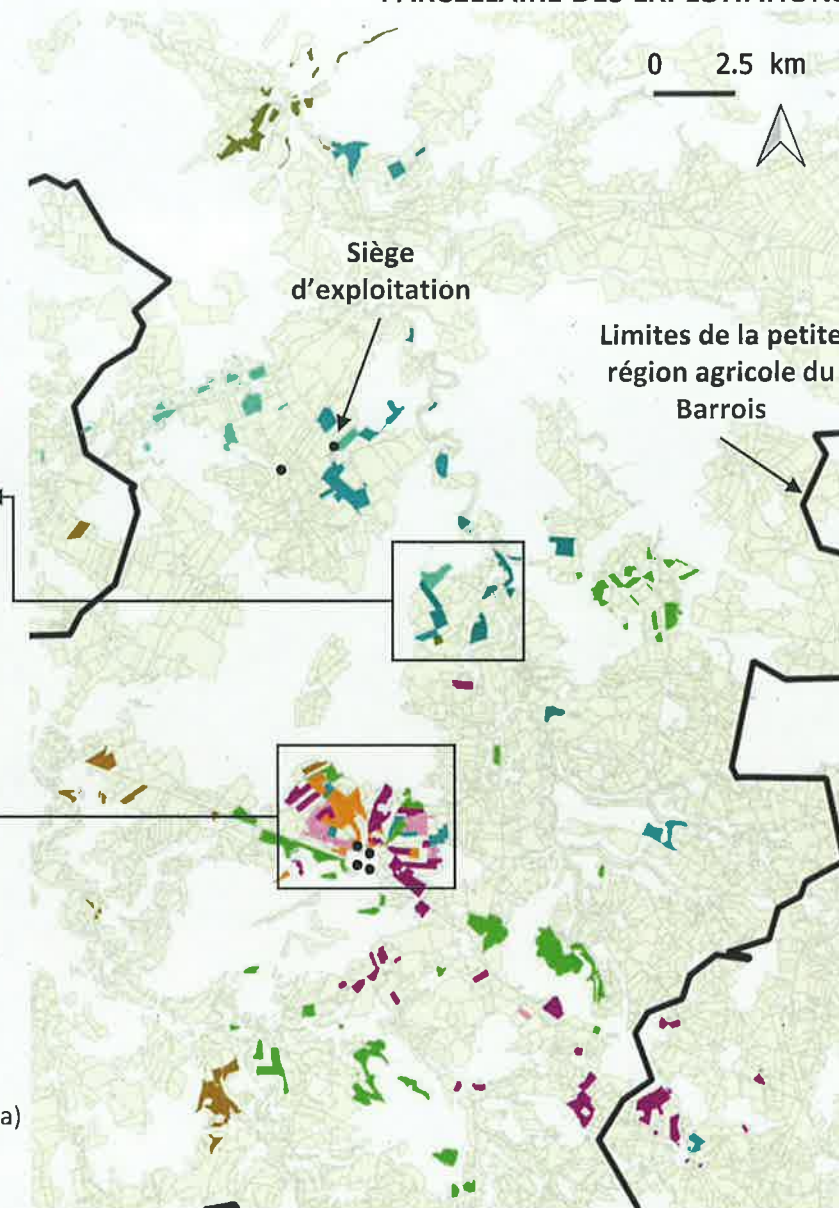
Les sièges d'exploitations sont majoritairement situés sur la commune de Biesles mais les parcellaires dépassent largement les limites communales.

La présente étude vise à analyser l'économie agricole locale, ses enjeux et dynamiques, ainsi que l'impact potentiel du projet de parc éolien Haut-Chemin 2 sur cette dernière.



- Exploit. 1 de 167ha (E7 : 0,4ha)
- Exploit. 2 de 176ha (E12 soit 0,5ha)
- Exploit. 3 de 505ha (E8/E11 : 1,4ha)
- Exploit. 4 de 205ha (E1 : 0,5ha)
- Exploit. 5 de 828ha (E9 : 0,9ha)
- Exploit. 6 de 420ha (E10/E13/E4 : 1,6ha)
- Exploit. 7 de 165ha (E2/E3 : 1,3ha)
- Exploit. 8 de 225ha (E6 : 0,7ha)
- Exploit. 9 de 145ha (E5 : 0,6ha)

PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS



Sources : RPG 2014, RES Group



Analyse de l'état initial de l'économie agricole

1. Contexte agricole général
2. Définition des périmètres d'étude
3. Agriculture du périmètre élargi
4. Filières agricoles
5. Circuits-courts et Diversification
6. Potentiel agronomique
7. Analyse fonctionnelle agricole locale
8. Espaces agricoles
9. Enjeux de l'économie agricole
10. Chiffrage de l'économie agricole

Contexte agricole général

La petite région agricole du Barrois –

Le département de la Haute-Marne est composé de 10 petites régions agricoles.

En 2010, l'agriculture départementale est constituée de 2 245 exploitations dont 1 700 sont des exploitations professionnelles. Elles occupent une Surface Agricole Utile (SAU) de 305 380 ha soit **49,2% de la surface départementale**.

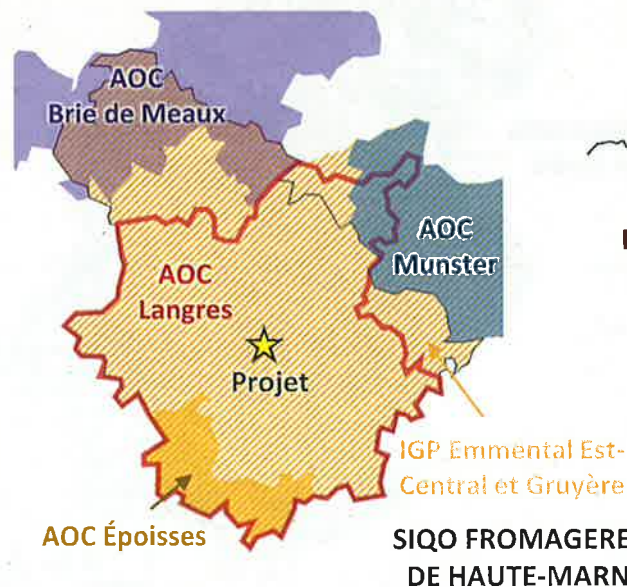
Les productions agricoles sont majoritairement des **productions céréalières et d'élevage bovin viande et lait et ovin viande**. Sur le territoire, différentes zones de productions sont valorisées par un Signe de Qualité et d'Origine SIQO dont les plus emblématiques sont **les AOP Brie de Meaux, Langres, Epoisses (fromages) et pour la production viticole le Champagne**.

Le secteur d'élevage est situé dans le sud du département sur les terres difficiles à travailler (Bassigny, Amance, Apace, Vingeanne) alors que le centre et le nord de la Haute-Marne est orienté vers les grandes cultures et la polyculture et le polyélevage.

La région agricole du **Barrois**, dans laquelle se trouvent la ville de Chaumont ainsi que l'emprise du projet de parc éolien Haut-Chemin 2, a une orientation vers **les productions céréalières et la polyculture/polyélevage**.

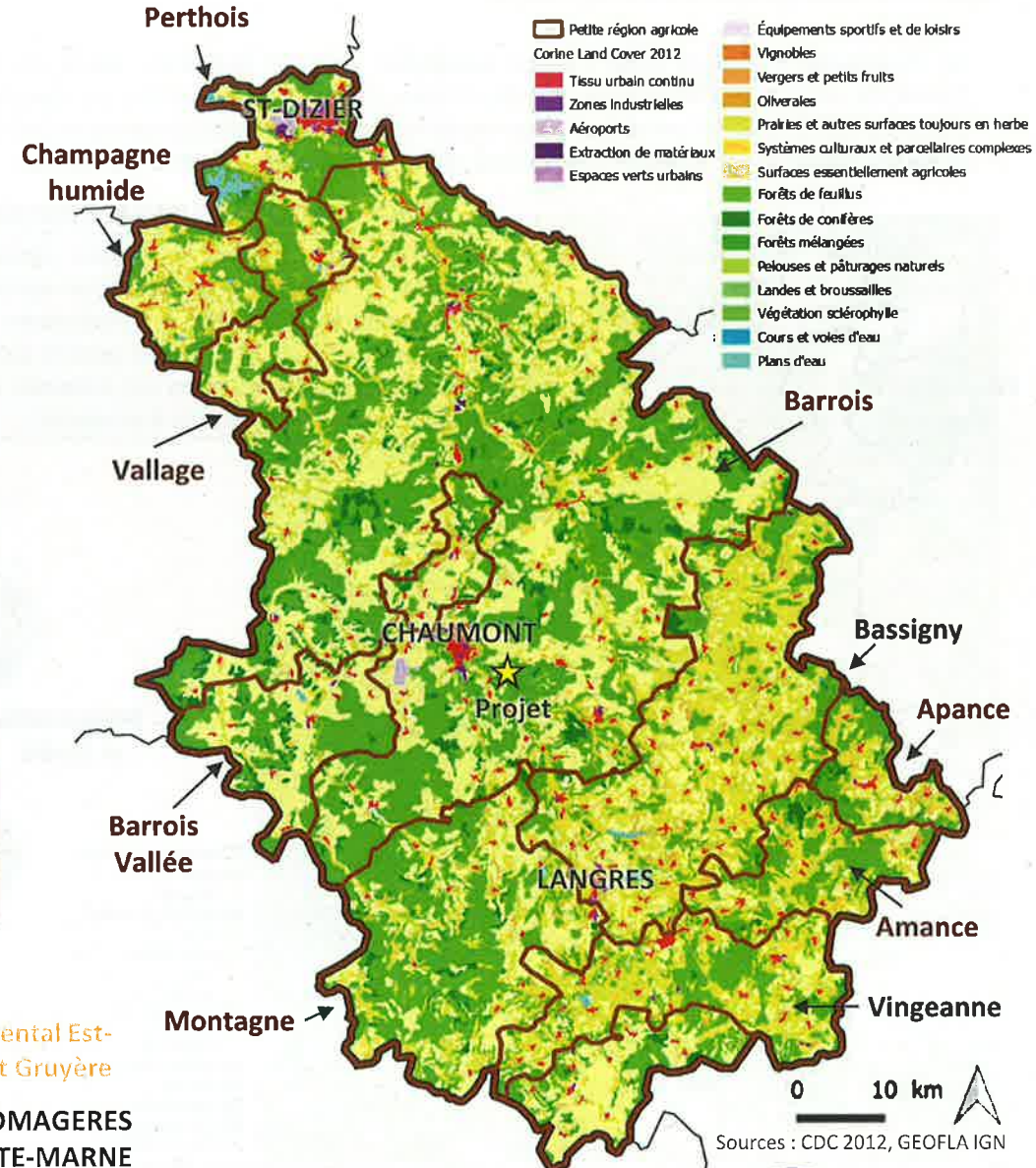
C'est une région encore très boisée dont le potentiel agronomique est plutôt moyen.

Département rural, la Haute-Marne est très agricole. Elle produit des grandes cultures ainsi que des élevages bovins (lait et viande) et ovins viande.



RAPPEL : Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

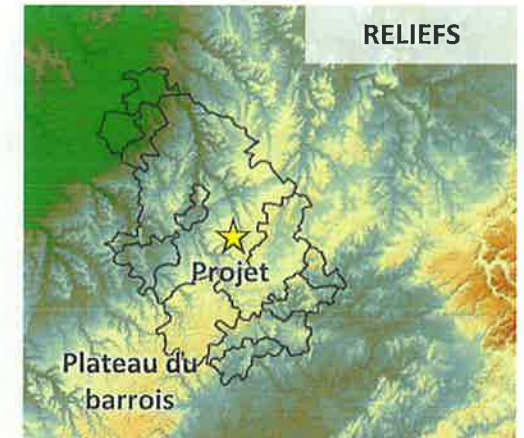
OCCUPATION DU SOL DE HAUTE-MARNE



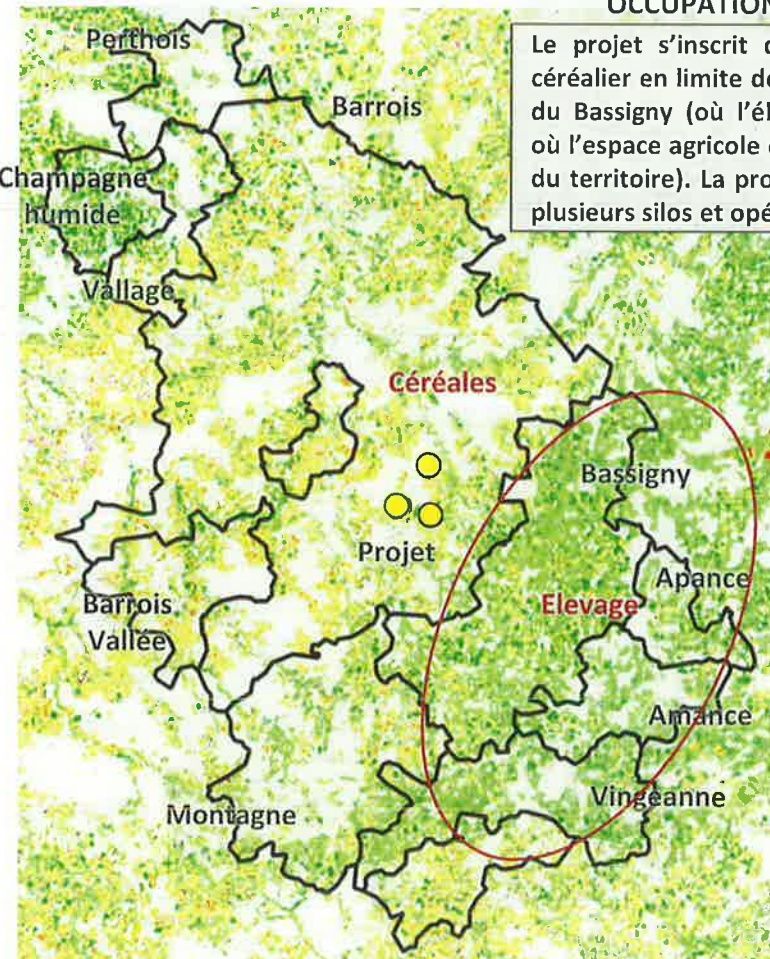
Définition des périmètres d'étude

Les caractéristiques locales –

Le périmètre d'analyse pour l'étude préalable agricole doit être défini de façon à permettre une compréhension du fonctionnement de l'économie agricole locale. Il peut donc prendre en compte l'occupation des sols, les caractéristiques pédologiques, le fonctionnement des exploitations, et le fonctionnement des filières. Le contexte général du territoire est d'abord appréhendé à partir des petites régions agricoles : ici celle du Barrois.



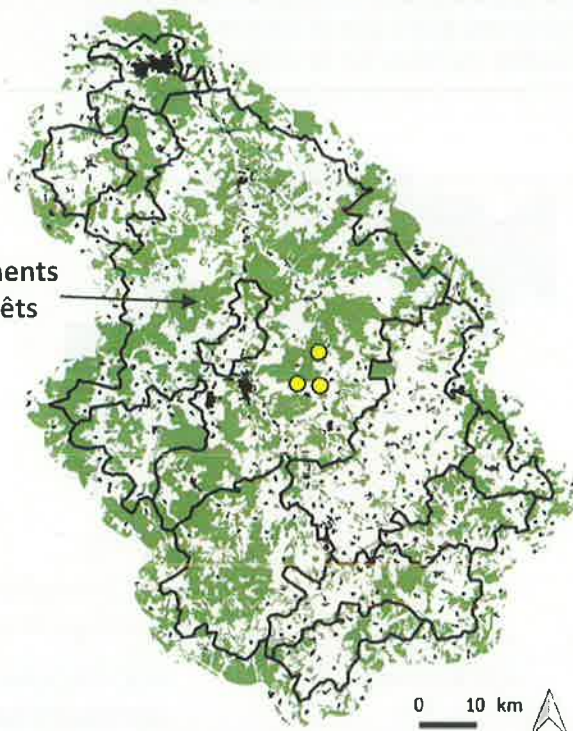
OCCUPATION DE L'ESPACE AGRICOLE



Le projet s'inscrit dans un espace agricole céréalier en limite de la petite région agricole du Bassigny (où l'élevage est majoritaire et où l'espace agricole occupe une grande partie du territoire). La production est collectée par plusieurs silos et opérateurs à proximité.

ESPACES BOISES

Les boisements sont denses dans le secteur du projet alors que sur Bassigny l'espace est surtout agricole.



ZONAGES ADMINISTRATIFS

Le projet se trouve dans la Communauté d'Agglomération de Chaumont et se trouve au cœur du SCoT du Pays de Chaumont (actuellement en cours de réalisation).



- ▭ Petites régions agricoles RPG_2016
- Blé tendre
- Maïs gran et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Surface gelée
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires

Etat initial de l'économie agricole

Sources : CDC 2012, RPG_2016, GEOFLA IGN

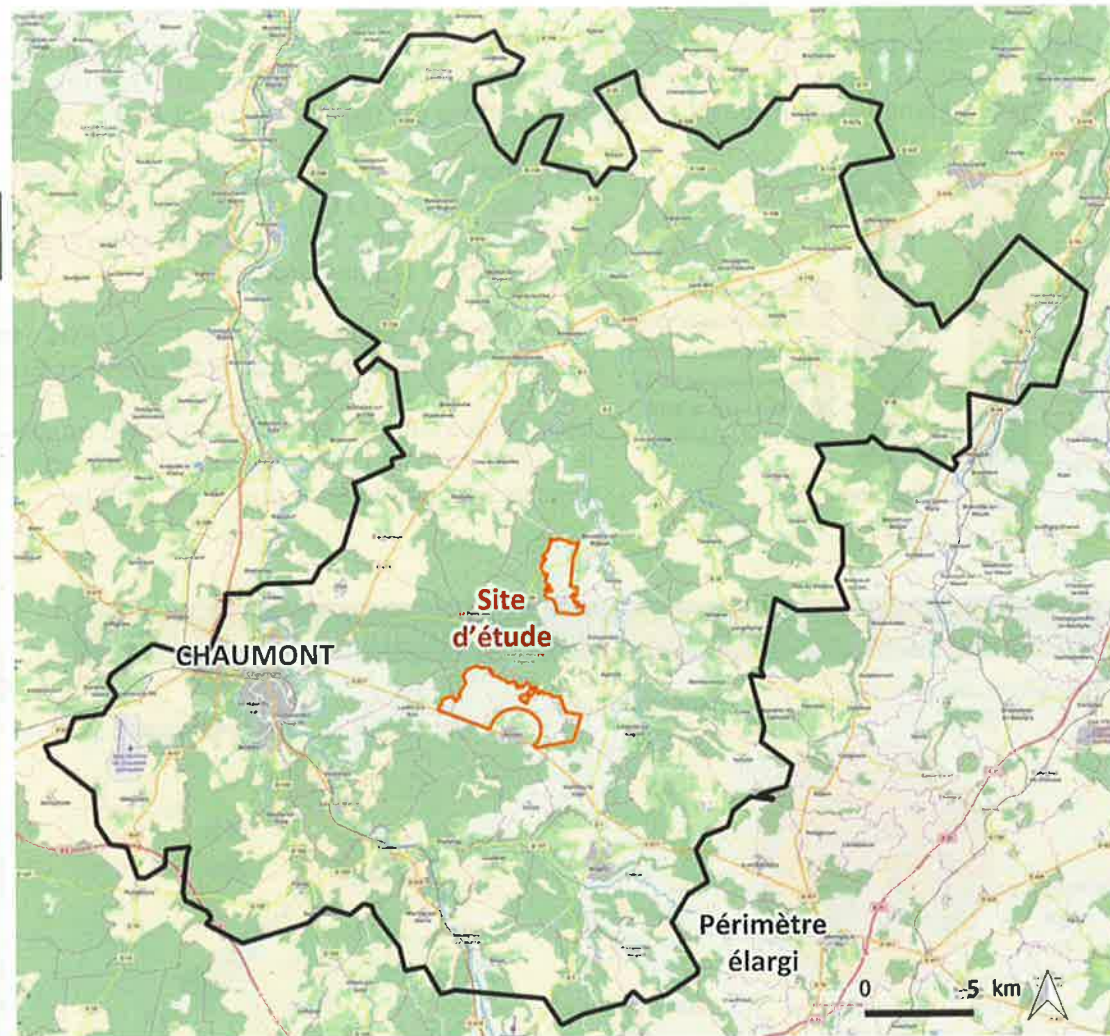
Définition des périmètres d'étude

Site d'étude et périmètre élargi –

Après l'analyse du contexte agricole, physique et administratif local, deux périmètres d'étude ont été définis.

Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant.

Périmètre d'étude élargi	Site d'étude
Correspond à une unité agricole céréalière homogène. → Zone céréalière du Barrois située entre la ville de Chaumont et le secteur d'élevage du Bassigny.	Correspond à la zone étudiée pour implanter les éoliennes : → Parcelle pouvant potentiellement accueillir une éolienne.
Regroupe les communes de la CA de Chaumont et une partie des communes du SCoT du Pays de Chaumont	Agriculture concernée par le projet.
Documents disponibles : → SCoT du Pays de Chaumont	Document disponible : → Étude d'impact environnemental
Surface : 1 100 km ²	Surface : 1 700 ha



Source : OSM Standard



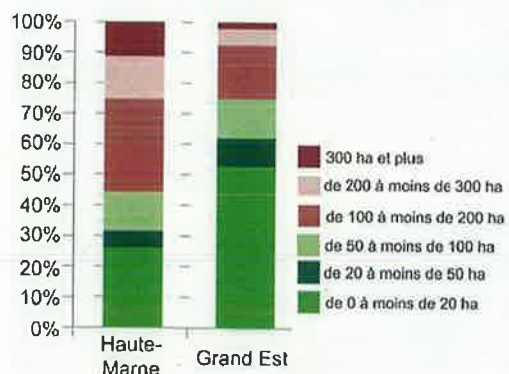
C'est sur ce périmètres élargi et sur le site d'étude que sera analysé l'état initial de l'économie agricole. Les régions agricoles ou les périmètres d'approvisionnement des filières (voir après) sont considérés comme un périmètre trop large, à une échelle départementale voire régionale, pour pouvoir considérer les effets sur l'économie agricole locale.

Etat initial de l'économie agricole

Agriculture du périmètre élargi

Chiffres-clés de l'agriculture –

L'agriculture du périmètre élargi occupe **52 040ha soit 48,2%** de l'espace total, valorisés par **321 exploitations**. La taille de ces dernières est en moyenne de 162ha soit 2,6 fois plus que la moyenne régionale. La part des grandes exploitations est significativement plus importante.

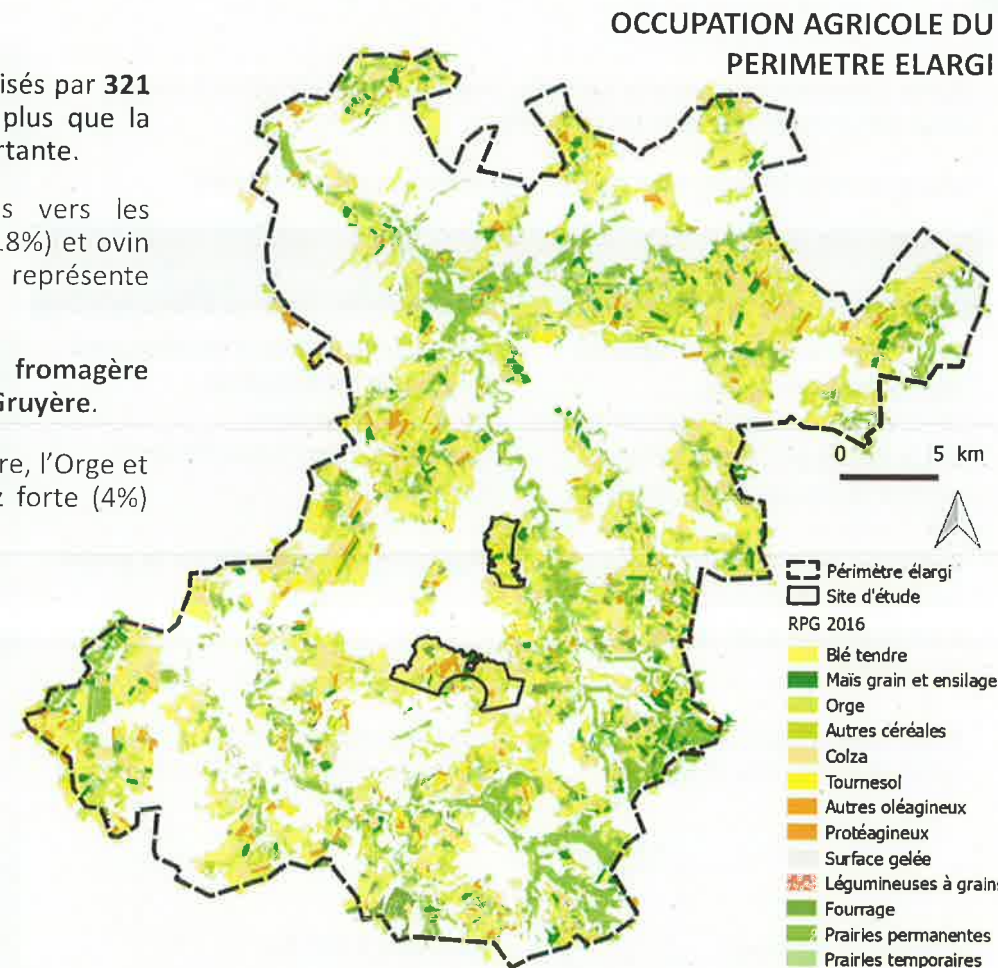


Source : Atlas agricole du Grand-Est

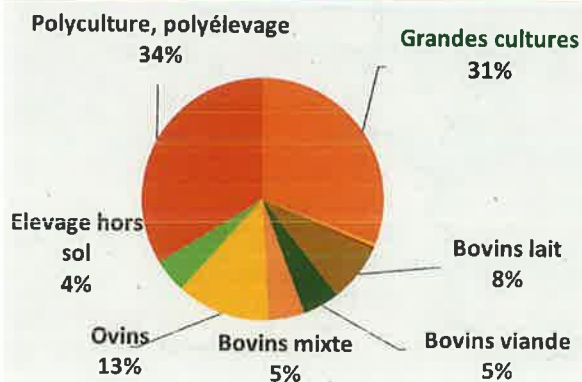
Les productions agricoles sont orientées vers les Grandes cultures (31%) et l'élevage bovin (18%) et ovin (13%). Le système polyculture-polyélevage représente encore plus d'1/3 des exploitations.

Le périmètre élargi appartient à l'AOC fromagère Langres et à l'IGP Emmental Est-Central et Gruyère.

Les grandes cultures sont surtout le Blé tendre, l'Orge et le Colza. La part de protéagineux est assez forte (4%) avec des productions de pois, soja, lentille).

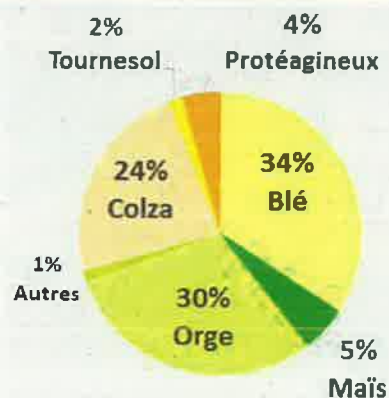


Spécialisation des exploitations*



*Orientations technico-économique des exploitations (OTEX)

Assolements en céréales



Source : RPG 2016

L'agriculture du périmètre élargi est productive, orientée vers les grandes cultures et valorisée par des exploitations agricoles de très grande taille témoignant du rachat successif des propriétés par des exploitations modernes. Le site d'étude, 1 616ha de SAU, représente 3,1% des terres du périmètre élargi.

Potentiel agronomique

Pédologie du site d'étude –

La pédologie des sols du site d'étude correspond à celle des plateaux Barrois, **plateaux calcaires durs entrecoupés de niveaux marneux**.

En effet, deux couches géologiques sont présentes :

- Les calcaires à *Rhynchonella decorata* du Bathonien inférieur à supérieur), calcaires très durs grisâtres ou blanchâtres.
- Les marnes à *Liostrea acuminata* (Bajocien supérieur), marnes grises.

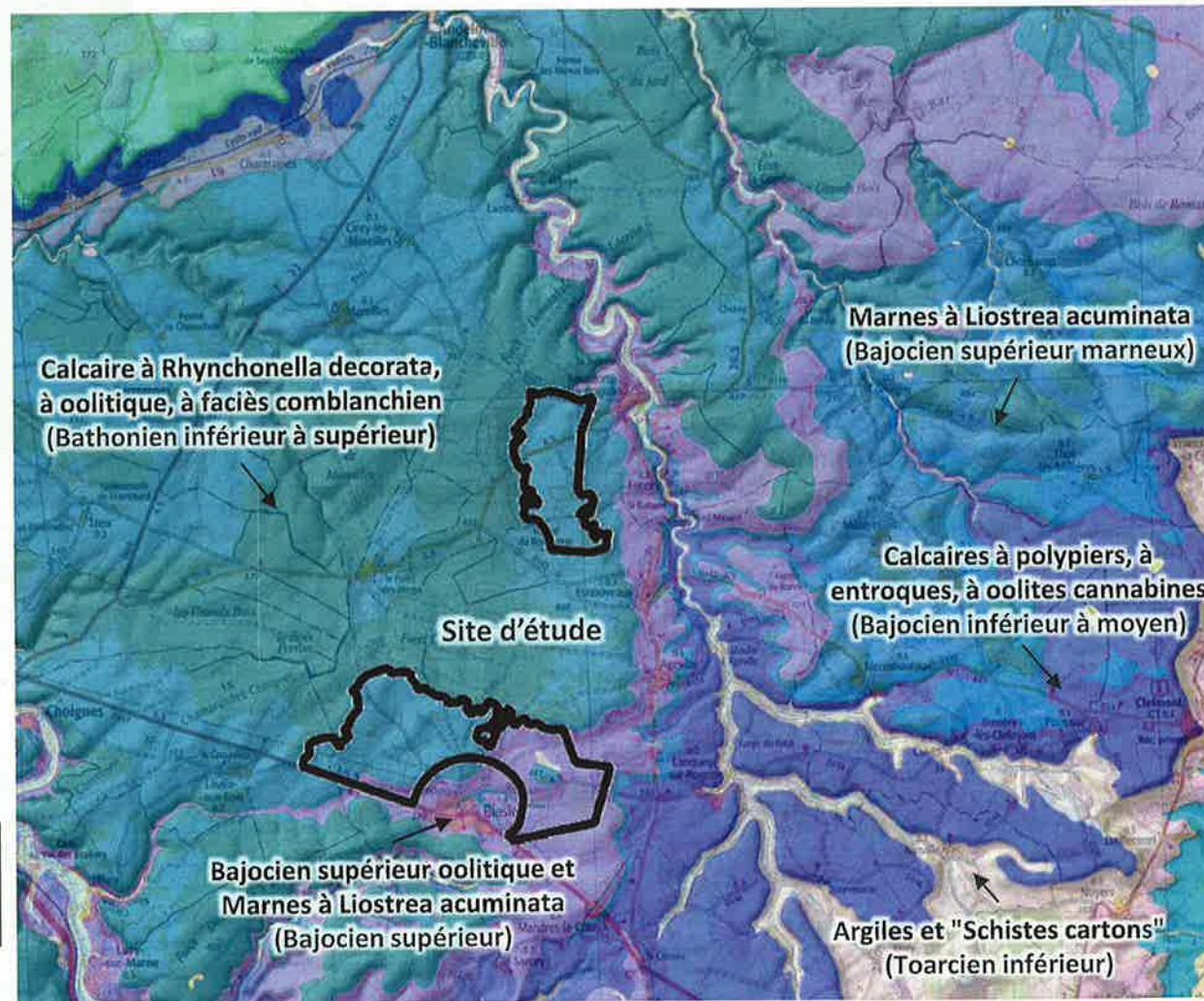
Il s'agit de sols bruns calciques, superficiels et peu profonds, assez pauvres en matière organique qui souffrent d'un mauvais drainage.

Du point de vue des potentialités agricoles, les plateaux du Barrois apparaissent comme une **alternance d'auréoles à faible potentiel** (forêts sur sols bruns calciques) et **d'auréoles à potentiel moyen** (cultures et prairies sur sols bruns calcaires et sols bruns faiblement lessivés).

Les sols occupés par des prairies sont les sols sont hydromorphes et ne permettent pas la mise en place de cultures à cause du mauvais drainage.

Les potentialités agronomiques du site d'étude sont suffisantes pour permettre la valorisation de grandes cultures mais il ne s'agit pas des meilleures terres haut-marnaises.

GEOLOGIE DU SITE D'ETUDE



Source : Infoterre BRGM

Filières agricoles

Les céréales

La région Grand-Est est la 1^{ère} région céréalière française. Elle produit **15% des céréales françaises**. Les productions céréalières sont inscrites dans des filières longues et bénéficiant d'une **situation géographique privilégiée** : proximité forte avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

Les productions céréalières du périmètre élargi sont collectées et stockées dans les Silos de **SEPAC** (Société Anciens établissements Paul Cultru) :

- **136 M€ de Chiffre d'affaire**,
- 1 200 agriculteurs, 8 départements,
- 400 000t de récoltes en juin 2015,
- **27 silos** (20% vendues aux IAA du groupe VIVESCIA)
- 40% des céréales destinées à l'**export**.



Source : sepac-agriculture.fr

La SEPAC appartient au **groupe coopératif VIVESCIA** :



Etat initial de l'économie agricole

INDUSTRIES DE LA FILIERE CEREALES



- Organisme collecteur
- Fabricant aliment du bétail
- Moulins
- Brasserie (> 1 000 hL)

Source : Passion céréales

Le site d'étude appartient à une filière céréalière très structurée, puissante et bien ancrée sur le territoire. Les productions céréalières du site d'étude représentent 2,6% de la récolte collectée par la SEPAC.

Les dynamiques de la filière céréalière sont fragilisées par les trois dernières années difficiles (mauvaises récoltes et renforcement de la concurrence des pays de la Mer Noire) et à une difficulté de retrouver une valeur ajoutée locale sur terres de moyenne qualité.

Filières agricoles

La filière lait –

Le périmètre élargi est situé en limite du secteur d'élevage du sud haut-marnais. Le périmètre élargi se trouve dans les aires géographiques **des AOC Langres et IGP Emmental français Est-Centre et Gruyère**. Hors du périmètre élargi, les trois AOC Brie de Meaux, Époisses et Munster valorisent le lait local.

Dans le bassin d'élevage langrois, la filière lait est organisée autour de 5 industries agroalimentaires :

- **Savencia** (ex Bongrain) : **Caprice des Dieux** à Illoud inclus dans le périmètre élargi. Le lait est collecté pour les 2/3 à moins de 50 km et produit 3 milliards de fromages pour plus de 700 salariés. L'usine appartient au **2^{ème} groupe fromager français** et le **4^{ème} mondial** avec **4,4 milliards d'€ de CA en 2016** et 4,1 milliards de litres transformés.
- **Sodiaal** (ex Entremont) : **Emmental** à Peigney (effectifs de l'usine : environ trente salariés). Elle appartient à la **1^{ère} coopérative laitière française**, **5^{ème} coopérative laitière mondiale**. En 2016, elle réalise un CA de **4,8 milliards d'€** et collecte 4,7 milliards de litres de lait.
- **Fromagerie Germain** (Groupe Triballat, Rians) : **Langres et Epoisses** à Vaux-sous-Aubigny. Elle réalise 8,755 millions d'€ de CA en 2016.
- **Fromagerie Marcoux** : **Emmental** à Andilly en Bassigny, réalise en CA en 2015 de 2,13 Millions d'€.
- **Fromagerie Schertenleib** : **Langres** à Saulxures (7 salariés, collecte de 5 producteurs)

A Chaumont, l'**unique abattoir de la Haute-Marne** est un abattoir majoritairement porcine alors que ceux de Vitry-le-François et Domvallier, parmi les plus importants de la région, sont spécialisés en bovins.

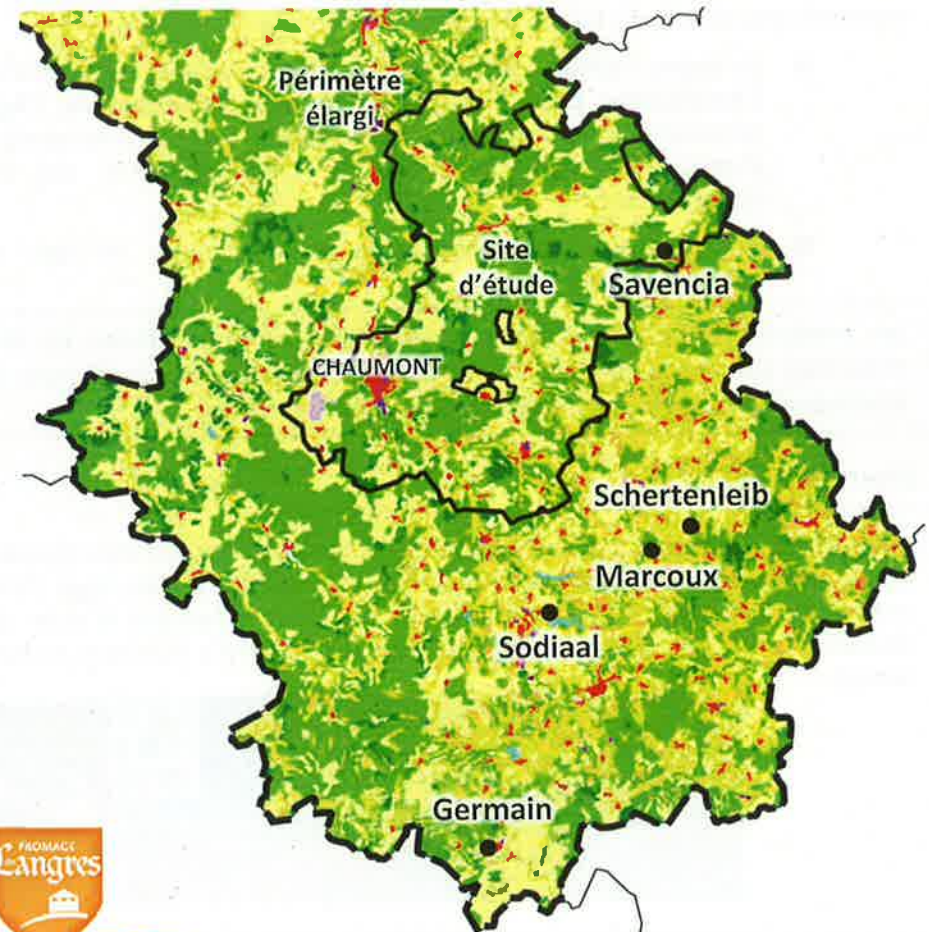
Les productions laitières du bassin d'élevage du sud haut-marnais sont commercialisées et transformées localement par des industries agroalimentaires nombreuses sur le territoire et appartenant à des filières longues et structurées. Le site d'étude ne concerne à ce jour que la filière céréales.

Etat initial de l'économie agricole

INDUSTRIES DE LA FILIERE LAIT



SAVENCIA
FROMAGE & DAIRY



Source : Atlas agricole du Grand-Est

Circuits-Courts et Diversifications

Valorisations des productions locales –

Les circuits courts :

Les démarches locales sont peu présentes sur le périmètre élargi. Ils sont aussi surtout restreints aux abords du bassin de consommation de Chaumont.

- Le **Drive Fermier 52** regroupe 18 producteurs haut-marnais, adhérents de l'**Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture (ADMA)**, démarche collective de vente directe est accompagnée par la Chambre d'agriculture dans le cadre du développement des filières locales du département.
- Un **magasin de producteurs** à Chaumont et des marchés fermiers hebdomadaires

Les productions du site d'étude ne sont pas commercialisées en circuits-courts. Des initiatives comme le marché de producteur à Chaumont témoignent d'une volonté de développer la valorisation locale des production agricoles.

Diversifications :

A proximité de Chaumont, les agriculteurs mettent en place des projets de diversification vers la **production d'énergie renouvelable** (Méthanisation, Stockage d'énergie ...). Sur les 7 unités de méthanisation haut-marnaises en fonctionnement 6 sont agricoles et 2 sont portées par un regroupement d'agriculteurs (ex : AgriFyl's injectant du biogaz dans le réseau public).

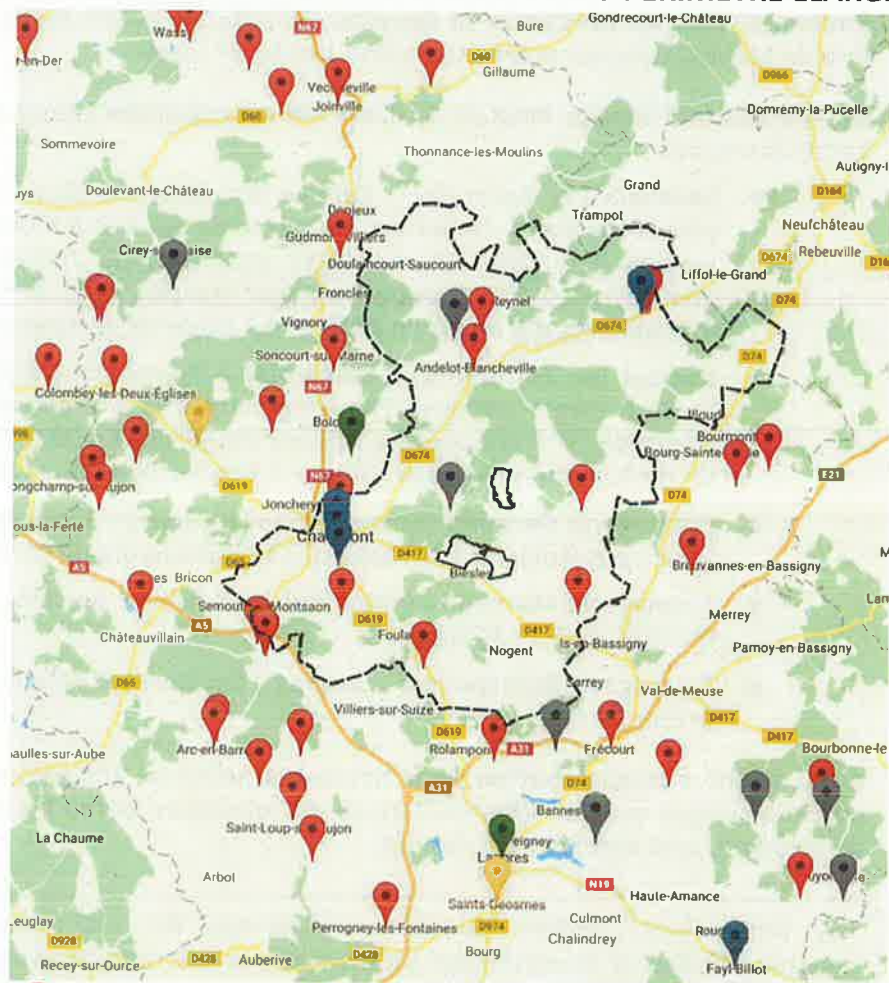


Certains agriculteurs du périmètre élargi sont porteurs de projets de diversification vers la production (ou le stockage) d'énergie renouvelable.

Etat initial de l'économie agricole



DEMARCHES CIRCUITS-COURTS DU PERIMETRE ELARGI



- Point de vente directe
- Point de vente collectif
- Restaurants Relais Terroir
- Accueil à la ferme
- Commerce Relais de Terroir

Source : ADMA ; Territoire 52

Analyse fonctionnelle agricole locale

Parcelle et accès sur le périmètre d'étude –

Les parcelles agricoles du périmètre élargi ont une **très bonne fonctionnalité**. La faible artificialisation limite les problématiques des exploitations.

Les conditions de déplacement et les accès sont globalement bons malgré des conflits pouvant résulter de **la mauvaise adéquation entre la taille des engins agricoles face aux dimensions des infrastructures**.

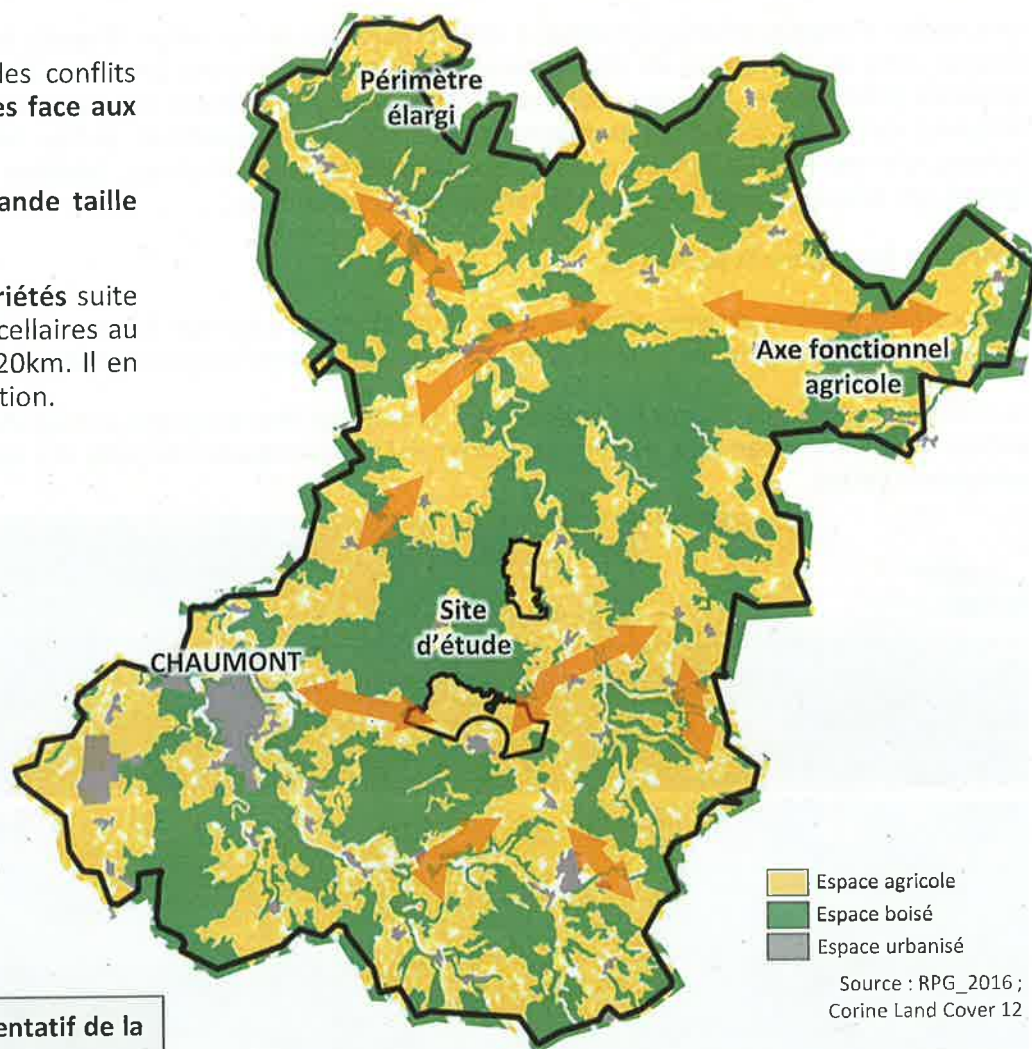
Les espaces agricoles sont peu fragmentés ou morcelés. Les **ilots sont de grande taille** facilitant l'exploitation et les trajets.

Toutefois, **l'agrandissement des exploitations par le rachat successif de propriétés** suite au départ en retraite et à l'absence de reprise conduit à un étalement des parcellaires au sein d'une exploitation. Parfois, la distance entre deux ilots peut aller jusqu'à 20km. Il en résulte des temps importants de transport entre ilots et des surcoûts à l'exploitation.



Les parcelles du site d'étude sont peu fragmentées et faciles d'accès. C'est représentatif de la bonne fonctionnalité de l'espace agricole du périmètre élargi.

FONCTIONNALITE DES ESPACES AGRICOLES



Espaces agricoles

Valeurs sociales et environnementales –

Fonction environnementale :

Une étude d'impact environnemental a été réalisée sur le territoire. D'après les analyses écologiques, aucune zone de protection ou d'inventaire du milieu naturel n'est présente. **8 types de d'habitats** sont recensés (Chênaies et hêtraies, cultures, friches vivaces, fruticées et manteaux forestiers, hêtraies et érablaies calcicoles à acidiphiles montagnardes, prairies mésophiles, autres milieux et autres milieux boisés). L'enjeu le plus fort concerne les mammifères (chat forestier, hérisson et écureuil blaireau et lièvre). Les enjeux écologiques ont été cartographiés (ci-contre).

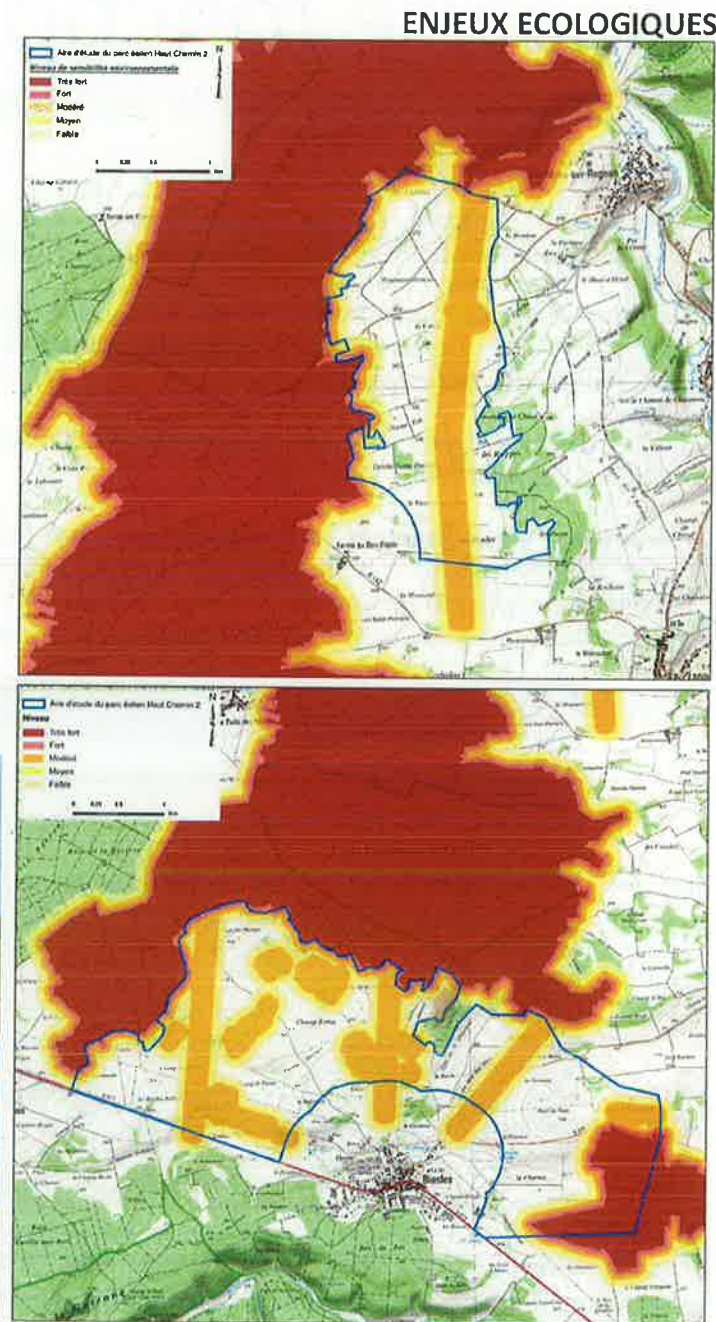
Fonctions paysagère et sociale :

L'agriculture est une activité majeure dans l'entretien du paysage du pays de Chaumont. L'articulation entre les espaces boisés, les prairies et les cultures définissent les caractéristiques paysagères locales.

La fonction sociale que jouent les agriculteurs dans les territoires ruraux est significative (part des emplois au lieu de travail, dynamique des villages), même si l'augmentation de taille des exploitations a tendance à amenuiser l'effet.



Etat initial de l'économie agricole



Enjeux de l'économie agricole

Synthèse –

Le tableau suivant répertorie les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">Un espace agricole qui occupe une grande partie du territoireDes grandes exploitations bien mécanisées et modernesDes filières locales puissantes insérées dans un marché européen et mondialUn foncier agricole accessible et peu consommé par l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none">Des terres agricoles de potentiel agronomique assez moyenDes exploitations pouvant avoir des parcelles très étaléesDes infrastructures routières pas toujours adaptées aux engins agricoles (potentiels conflits d'usages)Des exploitations peu diversifiéesUn bassin de consommation peu important
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">Diversification en méthanisation agricoleProjets d'énergie agricole (stockage hydrogène ...)Projets d'utilisation d'énergie verte pour l'agglomération de Chaumont (transport et mobilité urbaine)	<ul style="list-style-type: none">Perte de l'ancrage de l'agriculture au territoire et augmentation des conflits d'usagePerte des petites exploitations à l'échelle communale et de l'ancrage au territoire des agriculteursRisque de concurrence entre les productions alimentaires et énergétiquesUn marché français des Grandes cultures en difficultés face aux productions mondialesRisque de financiarisation de l'agriculture

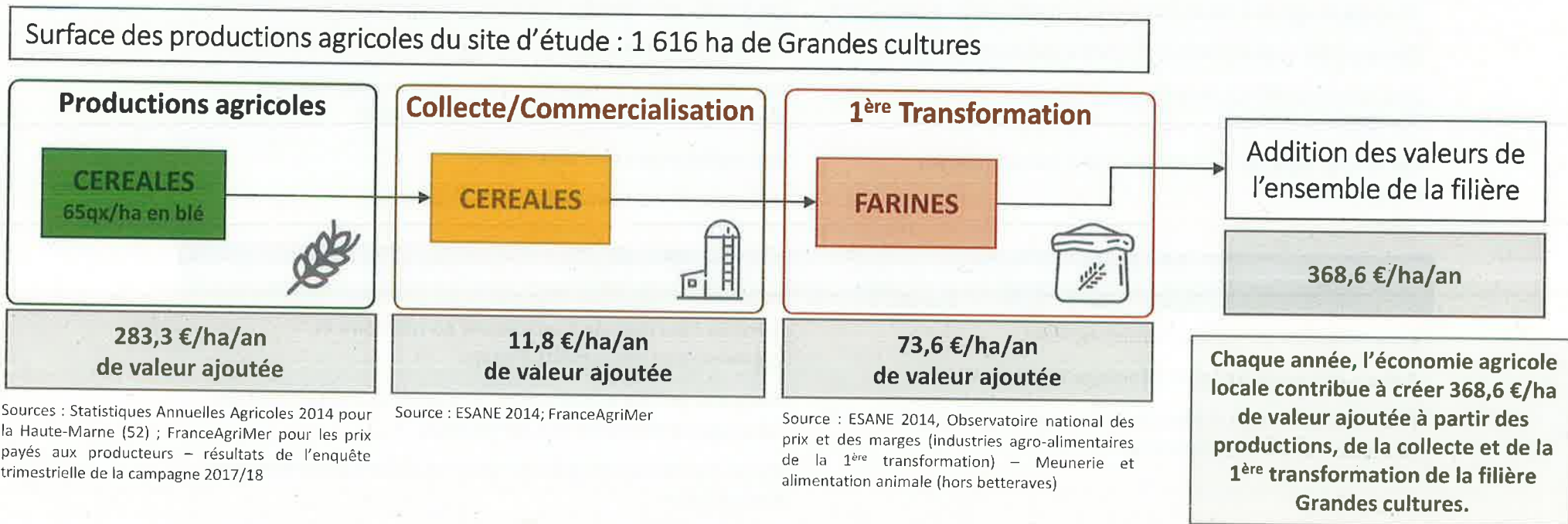
Chiffrage de l'économie agricole

Valeurs ajoutées des entreprises de la filière agricole –

Le décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :

Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation

D'après l'organisation de la filière **Grandes cultures** valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de **calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière** sur le périmètre d'étude concerné.




Il s'agit ici d'une valeur de référence annuelle. Base du calcul, elle permet de calculer la valeur économique des impacts du projet de parc éolien sur l'économie agricole locale.

METHODOLOGIE DETAILLEE DISPONIBLE PAGE 35



Voir en suivant : l'Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

Etat initial de l'économie agricole



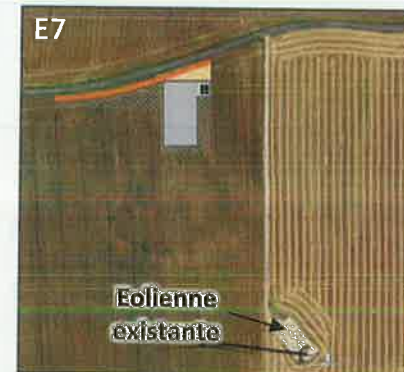
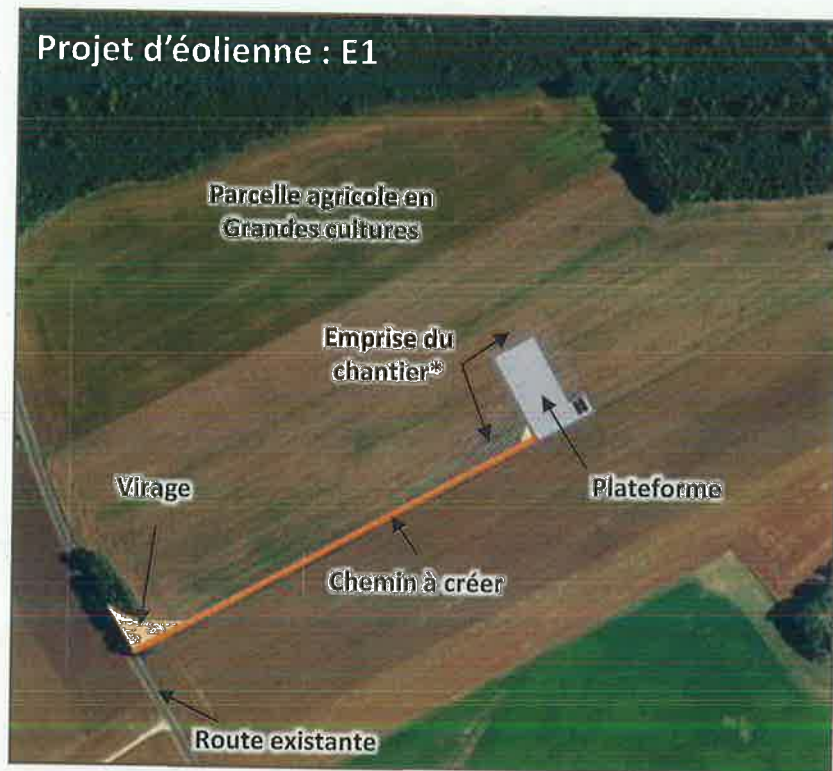
Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

1. Implantation projetée des éoliennes
2. Mesures d'évitement et de réduction
3. Mesure d'accompagnement
4. Choix de la mesure d'accompagnement
5. Analyse des effets cumulés
6. Analyse des impacts du projet
7. Bilan des impacts

Implantation projetée des éoliennes

Détails des projets d'éoliennes en secteur agricole –

Surface imperméabilisée projetée : 7,9ha



Impacts du projet sur l'économie agricole

*Emprise du chantier : surface non exploitée environ 6 mois durant l'installation des éoliennes (dépend du planning de chantier) mais recouvrant une orientation agricole après les travaux

Source : RES Group

Mesures d'évitement et de réduction

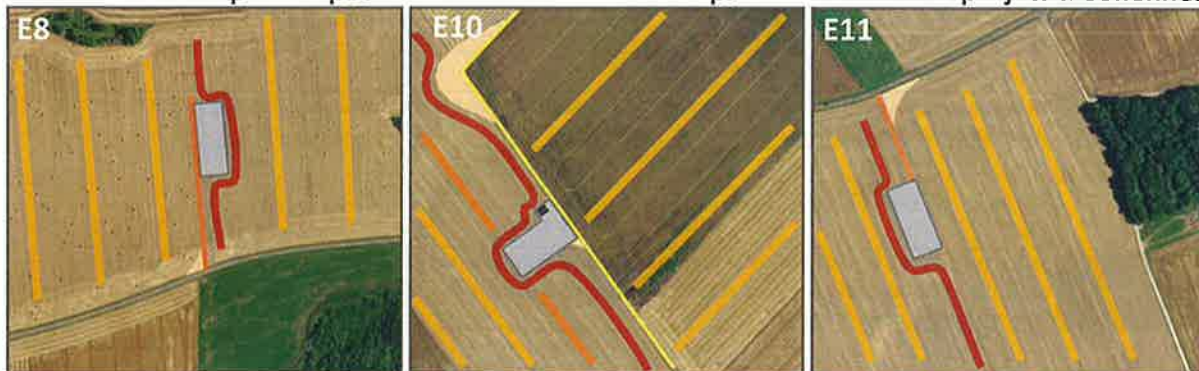
Plan du projet –

Lors de la réflexion sur la mise en place des éoliennes, différentes mesures ont été prises pour limiter les impacts négatifs pour les agriculteurs et les propriétaires :

- **Un loyer de l'ordre de quelques milliers d'€ par MW par an** partagé entre le propriétaire et l'exploitation agricole (si différents) sur 30 ans,
- **Disposition des éoliennes** du projet de façon répartir les éoliennes sur un maximum d'exploitation (éviter le cumul des pertes de foncier et de loyers),
- **Les chemins sont refaits** pour le passage des éoliennes à la charge de l'aménageur. Leur taille et leur solidité permet un meilleur transport et passage des engins agricoles. L'espace agricole est plus fonctionnel.
 - Linéaire de chemins améliorés : **3 933m**
- En fonction des possibilités, l'emplacement des éoliennes sur les ilots agricoles se fait au plus près des chemins et des limites des ilots agricoles de façon à **réduire les contraintes à l'exploitation** des parcelles et pour diminuer la perte de surfaces.

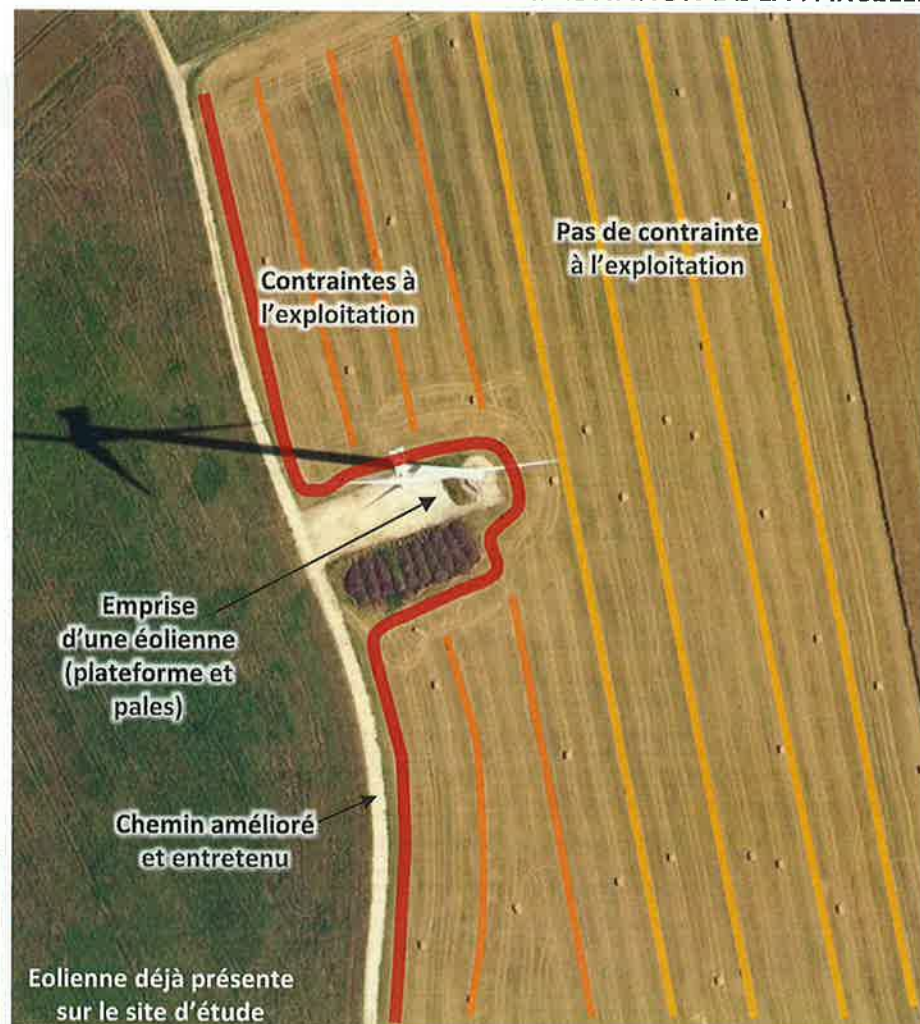
Les mesures d'évitement et de réductions ont permis de sélectionner une variante d'implantation des éoliennes en tenant compte de l'exploitation agricole (répartition, chemins, loyer, localisation de la plateforme).

Exemples de potentielles contraintes à l'exploitation liées aux projets d'éoliennes



Impacts du projet sur l'économie agricole

CONTRAINTES A L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE



Source : Geoportail

RES Group a souhaité mettre en place des mesures supplémentaires (dites Mesures d'Accompagnement) destinées à soutenir l'économie agricole locale. Plusieurs pistes ont été proposées, elles sont présentées et développées en suivant.

Mesure d'accompagnement




Les hypothèses présentées –

Thématique	Mesure d'accompagnement proposée	Pertinence	Commentaire
FONCIER	Réhabilitation de terrains en friche.	0	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles	++	Des exploitations achetant successivement des propriétés suite au départ en retraite des exploitants locaux. Une réorganisation des parcellaires peut s'avérer utile dans le secteur.
	Planification de l'aménagement du territoire pour évaluer la consommation d'espaces agricoles et la durabilité de l'urbanisation	+	Une pression foncière assez faible et peu de projets développés sur des terres agricoles
	Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	0	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole sur le territoire	+	Favoriser la reprise des exploitations suite au départ en retraite plutôt que le rachat par des très grosses exploitations permettrait de maintenir les exploitations communales de tailles moyennes et petites
Outils contribuant à la recherche de VALEUR AJOUTEE	Irrigation	0	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Accompagnement d'installation d'équipements collectifs et productifs	0	
	Opération de soutien d'un opérateur de la filière	0	La filière céréale est très structurée et locale
	Point de vente directe collectif	++	Bassin de consommation peu important et des productions céréalières peu commercialisables en circuits-courts. De plus, un faible nombre d'exploitations se sont diversifiées en maraîchage.
	Atelier de transformation collectif	0	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Installation de nouvelles exploitations agricoles à forte valeur ajoutée	+	
	Accompagnement à la diversification des productions	+++	La filière céréale est soumise à un marché en difficulté. Les rendements étant moyens sur le périmètre, les exploitations développent des projets de diversification via les énergies renouvelables afin de retrouver une valeur ajoutée locale.
Prise en compte de l'ENVIRONNEMENT	Garantie de débouchés	+	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Production d'énergie renouvelables et économie circulaire	+++	Des projets de méthanisation sont portés par les agriculteurs locaux.
	Soutenir les pratiques agro-environnementales	+	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Aire de lavage de matériel	+	
Action visant à développer les RELATIONS VILLE-TERRITOIRE	Développement de filières en agriculture biologique ou autre (HVE, SME)	++	La valorisation d'un espace rural aux externalités environnementales et paysagères fortes peut être un moyen de retrouver une valeur ajoutée locale.
	Mise en place d'un projet agricole de territoire	+	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Soutien d'action de promotion d'une SIQO ou d'une filière	+	Pas de besoin exprimé par les exploitants
	Réalisation d'études	++	La participation aux études de faisabilités des projets des agriculteurs locaux peut appuyer la mise en place de diversifications.
	Financement d'animation locale	+	
	Mise en place de projets agro-touristiques (ferme pédagogique, gîtes ...)	0	Pas de besoin exprimé par les exploitants
R&D	Communication (pour une filière donnée)	0	
	Recherche, expérimentation, innovation	+++	La participation à la recherche d'outils ou de méthodes innovantes en matières d'énergies renouvelables agricoles et de leur valorisation sur le territoire peut être un levier majeur pour le développement d'une valeur ajoutée agricole locale.

Choix de la mesure d'accompagnement

Comparaison des mesures retenues –

Les mesures d'accompagnement proposées s'articulent autour d'une même volonté locale. Le tableau suivant détaille leur pertinence sur le territoire :

Mesure proposée	Accompagnement à la diversification des productions via la production d'énergie renouvelable	Restructuration foncière à l'échelle départementale	La participation à la recherche d'outils ou de méthodes innovantes des filières agricoles
Description	Les exploitations agricoles tendent à diversifier leurs activités via la production d'EnR afin de retrouver une valeur ajoutée locale. Différents projets portés par des regroupements d'agriculteurs existent sur le périmètre élargi et peuvent prendre plusieurs formes : <ul style="list-style-type: none"> - Projet de méthanisation agricole (valorisation de fumiers et lisiers d'élevage, CIVE, résidus de culture) - Innovation pour le stockage d'énergie (hydrogène) 	La participation financière au coût d'animation et de négociation avec les agriculteurs à une grande échelle de façon à diminuer les coûts d'exploitation liés aux déplacements.	La participation de RES sur le territoire peut être un levier majeur pour le développement d'une valeur ajoutée agricole locale. Un partenariat peut-être proposé via une coopérative, ou un pôle de compétitivité (à identifier).
Investissement de RES Group	Financement d'études de faisabilité, d'études du potentiel de développement de la méthanisation sur le périmètre élargi (gisement), d'études de marché, Partage des connaissances en matière d'énergie.	Participation financière en soutien aux collectivités qui portant cette action foncière	Mise en place d'un partenariat et participation au financement de projets innovants et/ou de filières
Surface agricole Et Nombre d'agriculteurs	Regroupement d'exploitations agricoles du périmètre élargi. Nombre d'agriculteurs variable. Condition de SAU maximale des exploitations limitée pour garantir le soutien des exploitants communaux.	SAU départementale et exploitations haut-marnaises	Non connue à ce jour
Pertinence	 Favorable : La présence de projets de méthanisation sur le secteur témoigne de la force de l'enjeu local. En association avec son projet de mobilité verte, l'agglomération de Chaumont peut participer à l'orientation de la stratégie territoriale et au calcul du potentiel de développement de la méthanisation (pour soutenir les initiatives locales).	 Plutôt défavorable : Cet effort sur le long terme (et coûteux) est à réaliser à l'échelle du département (largement plus vaste que le périmètre élargi).	 Assez favorable : Intérêt pour développer les initiatives agricoles de proximité (restauration collective notamment) mais nécessite encore de définir les objectifs stratégiques. Acteurs non identifiés.

La mesure choisie est l'accompagnement à la diversification via les EnR. RES group s'engage à prendre en charge à hauteur de 30 000€* les études permettant l'affinement du besoin de la profession agricole visant à conduire à la mise en place de projets collectifs de méthanisation (notamment l'étude du potentiel de développement de la méthanisation, du gisement agricole, de la faisabilité des initiatives locales). Le financement est à établir en partenariat avec la collectivité concernée (convention avec l'Agglomération de Chaumont voire le Syndicat du Pays de Chaumont et RES). L'objectif recherché est la concrétisation d'usines de méthanisation portées par des collectifs d'agriculteurs locaux adaptées, intégrées au territoire et associées à la stratégie énergétique de la collectivité (mobilité verte). Il s'agit de soutenir les exploitations communales, de petite taille ne pouvant porter de tels projets seules afin de maintenir une agriculture locale, ancrée au territoire.

Analyse des impacts du projet

Impacts du projet de l'économie agricole locale –

Les effets (négatifs ou positifs) du projet de parc éolien haut-Chemin 2 sont classés suivant trois types d'incidences : **des impacts quantitatifs, des impacts structurels et des impacts systémiques**

Le tableau suivant détaille l'ensemble des **effets négatifs et positifs du projet** sur l'économie agricole.

Parc éolien Haut-Chemin 2	Emprise sur l'espace agricole
Piste à créer	3 200 m de linéaire (14 400m ²)
Piste à améliorer	7 880 m ² (élargissement)
Virages à créer	15 790 m ²
Surface Chantier	46 980 m ² (emprise temporaire)
Surface Plateforme	41 075 m ² (imperméabilisés)

Des impacts quantitatifs	Des impacts structurels	Des impacts systémiques
<p>Les impacts quantitatifs correspondent à la production agricole directement perdue (ou gagnée dans le cas d'effets positifs du projet) sur l'emprise du projet via la perte du foncier agricole:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7,9ha imperméabilisés perdus pour la production de Grandes cultures (plateformes, chemins et virages) <ul style="list-style-type: none"> • Représente 0,4% des terres agricoles du site d'étude. • 55t soit 0,01% des récoltes <i>du territoire</i> • soit 132 720 baguettes (consommation annuelle de pain de 635 français) • 4,7ha supplémentaires temporairement inexploités durant la phase de travaux de 6mois (pas de culture pérenne concernée) 	<p>Les impacts structurels sont liés aux atouts du territoire concerné et de son intégration dans l'organisation de l'agriculture locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Garantie des fonctionnalités agricoles via l'amélioration des chemins • Loyer pour 9 exploitants (répartition la plus collective possible) • <u>Négatifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des contraintes à la mécanisation (obstacles sur les parcelles) 	<p>Les impacts systémiques sont appréhendés comme des conséquences induites sur l'équilibre du système agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Négatifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de fragilisation de la filières céréalière longue et structurée • <u>Positifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à des projets de diversification des exploitations agricoles locales à travers le développement d'énergie renouvelable (Appui des projets de méthanisation en Mesure d'accompagnement)

*1kg de blé donne 750 g de farine
 1kg fait environ 800 g de pain
 Une baguette fait 250g
 Consommation de pain par français : 52kg/an



Le seuil de viabilité de l'économie agricole locale n'est pas engagé sur le périmètre élargi ni sur le site d'étude.

Analyse des effets cumulés

Listing des projets susceptibles de consommer de l'espace agricole –

Consommation d'espace agricole :

D'après le projet de SCoT du Pays de Chaumont, entre 2000 et 2010, les consommations d'espace agricole ont été plus importantes au niveau de la ville de Chaumont et de sa première couronne mais également dans toute la partie nord de la vallée de la Marne où les dynamiques résidentielles ont été plus fortes.

Les prélèvements d'espaces agricoles ont également été plus forts aux abords de certains bourgs comme Nogent, Colombey les deux Eglises ou encore Andelot Blancheville.

Ils restent limités dans les secteurs ruraux.

Une observation précise des évolutions de l'espace agricole sur le périmètre du SCoT permettrait de connaître les chiffres-clés de la consommation liée à l'urbanisation. Cette observation est à ce jour non disponible.

Projets du périmètre élargi :

Deux projets en cours peuvent cumuler des incidences sur l'économie agricole, il s'agit du projet de parc de Riaucourt-Darmannes (5 éoliennes) à 12km et le projet de parc Dalhia (6 éoliennes) à 7km.

A ce jour, aucun projet d'aménagement (ZAC, infrastructure routière...) n'est en développement sur le périmètre élargi. De plus, la pression foncière est très limitée par la perte démographique du secteur. La consommation de terres agricoles par l'urbanisation est faible.

Peu de projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le présent projet de parc éolien sur l'économie agricole locale.

Bilan des impacts

Impacts du projet sur l'économie agricole locale –

En résumé, les enjeux les plus forts concernent :

- Perte de 7,9ha de céréales situées sur des terres d'assez bon potentiel agronomique**
- Hausse de la contrainte à l'exploitation des parcelles liée au contournement des éoliennes**
- Loyer versé aux 9 exploitants (répartition collective)**
- Participation de RES aux projets agricoles via le financement d'études sur le potentiel de développement de la méthanisation agricole et soutien à la diversification des exploitations**

Pour rappel de l'état initial de l'économie agricole, la valeur ajoutée des entreprises de la filière agricole du site d'étude est évaluée à :

INITIAL :

368,6€/ha/an

SOIT : 2 911,9€/an au total
Valeur ajoutée de référence

PROJET :

Loyer + 30 000€ de financement d'études afin de soutenir la création de valeur ajoutée agricole par la méthanisation (projets collectifs locaux en développement intégrés à la stratégie du territoire)



Pas de mesure de compensation agricole collective nécessaire

Indicateurs d'impacts du projet sur l'économie agricole		Force de l'enjeu
Impacts quantitatifs		
Perte définitive de SAU		Moyen
Loyer versé à l'exploitant		Gain
Tonnage de productions perdues		Faible
Impacts structurels		
Qualité agronomique (valorisable en grandes cultures)		Moyen
Perte de terres sous SIQO		Faible
Dont des productions en Agriculture Bioogique		Faible
Morcellement des parcelles agricoles (surcouts logistiques)		Moyen
Fragmentation d'une grand unité agricole (continuité agricoles, effets de coupure)		Faible
Désorganisation structurelle/spatiale (enclavement, 120°, accès)		Faible
Fonctionnalités (circulations internes, allongement de temps de parcours, difficultés de circulation, augmentation du trafic)		Gain
Investissements privés existant		Faible
Perturbation de l'assolement, changement de production		Faible
Incidence sur la gestion de l'eau		Faible
Concerne un réseau agro-environnemental existant ou planifié		Faible
Incidence sur des activités de loisirs développées par l'agriculture (gîtes ruraux, ferme pédagogique)		Faible
Force de la pression foncière		Faible
Impacts systémiques		
Incidence sur les acteurs d'une filière spécifique (fragilisation)		Faible
Incidence sur une SIQO		Faible
Gros investissements réalisés (drainage, remaniement, parcellaire)		Faible
Modalité de gestion du public dans les espaces agricoles, conflits d'usages		Faible
Modification du potentiel technique et économique (capacité d'évolution, diversification)		Gain
Dynamisme local et freins aux investissements agricoles (projets, initiatives, installations) des EA		Gain
Seuil de viabilité économique de l'agriculture du périmètre élargi		Non engagé
Seuil de viabilité économique de l'agriculture du site d'étude		Non engagé

Méthodologie et Bibliographie

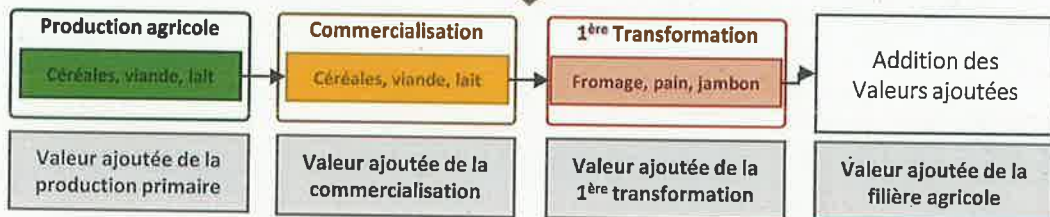
Méthodologie CETIAC

Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole –

CETIAC a mis en place **sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole** d'après l'approche suivante :

- Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la **production primaire** est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de **productions et de comptabilité des entreprises les plus locales** possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- Les opérateurs des filières concernées (**commercialisation et 1^{ère} transformation**) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE PAR UNE ENTREPRISE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires).

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Méthodologie CETIAC

Les trois catégories d'impacts –

L'analyse des conséquences positives ou négatives de la mise en place du projet est évaluée à travers différentes catégories d'impacts :

- Les **impacts quantitatifs** correspondant aux éléments (denrées agricoles, foncier, nombre d'emplois) perdus ou gagnés
- Les **impacts structurels** soulignent les particularités agricoles existantes permettant une meilleure valorisation du potentiel local (investissements, réseau de drainage, AFAF, SIQO, potentiel agronomique, fonctionnalité). Ces éléments ne sont pas toujours chiffrables mais participent grandement aux atouts de l'agriculture locale et à sa rentabilité.
- Les **impacts systémiques** traduisent les « effets dominos » que peuvent entraîner la fragilisation d'un opérateur de la filière liée à la perte de volume ou la dégradation des relations agriculture-territoire.

Lorsque les impacts systémiques sont forts (c'est-à-dire qu'un opérateur de la filière est fragilisé ou que la filière elle-même l'est), le seuil de viabilité économique de l'agriculture n'est plus suffisant et peut conduire à la perte de l'activité agricole sur le territoire.

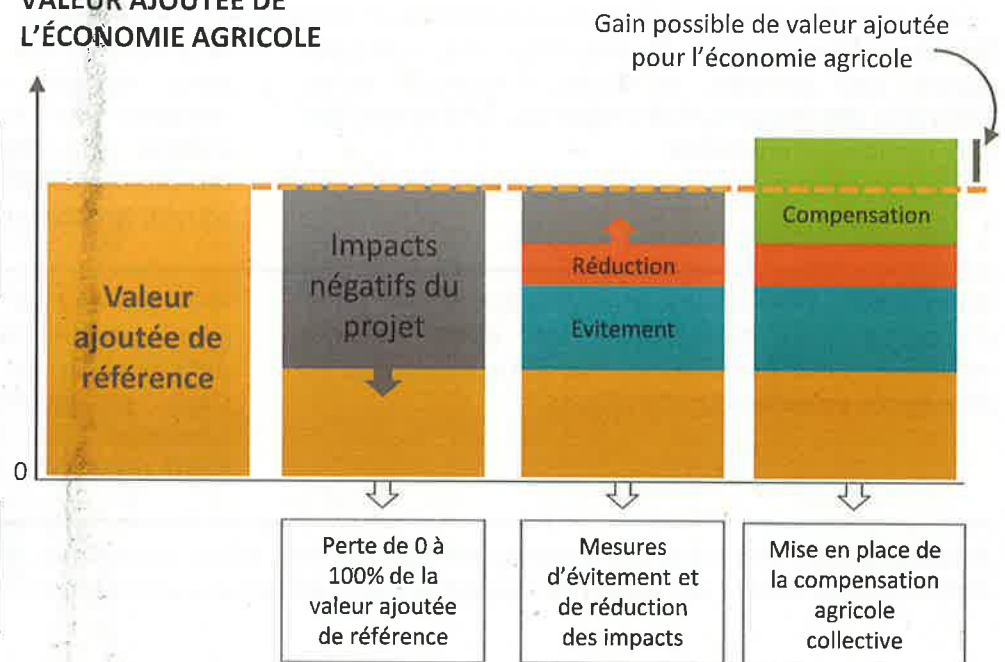
Chaque impact négatif considéré moyen ou fort est associé à une mesure d'évitement ou de réduction de façon à diminuer significativement à son effet sur l'économie agricole locale.

Le chiffrage des mesures d'évitement et de réduction est calculé sous la forme d'une valeur ajoutée de façon à être comparé à la valeur ajoutée de référence.

Lorsque les mesures d'évitement et de réduction ne suffisent pas à retrouver la valeur ajoutée de référence, des mesures de compensation collectives sont nécessaires. Elles sont évaluées via des indicateurs de pertinence et de faisabilité.

La mise en place des mesures de compensations collectives est détaillée de façon à définir le montant des investissements nécessaires pour retrouver la valeur ajoutée perdue.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Méthodologie CETIAC

Mesures Eviter / Réduire ou Compenser –

Issue du dispositif environnemental, la séquence « **Eviter, Réduire, Compenser** » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Eviter : une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrait.

Réduire : une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.

Compenser : Une mesure compensation à pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

Accompagner : Une mesure d'accompagnement est une action optionnelle, basée sur le volontariat, mise en place par le porteur de projet, afin d'améliorer l'efficacité ou donner des garanties supplémentaires de succès aux mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.



AGRICULTURE

→ éviter les parcelles de plus haute qualité agronomique, les périmètres d'irrigation, les productions à haute valeur ajoutée.

→ améliorer les accès, intégrer un point de vente collectif ou une coopérative dans l'emprise de l'aménagement (type ZAC), installer une activité de maraîchage sur les terrains non imperméabilisés, développer une activité agricole urbaine.

→ dans le cas de l'activité agricole, les compensations doivent être collectives (les définitions varient suivant les secteurs mais il s'agit généralement de mesures devant bénéficier à au moins deux agriculteurs). Il existe onze pistes de compensation collective.



ENVIRONNEMENT

→ contourner une haie, un habitat, une plante protégée, éviter les dates de reproductions ou de migration pour les phases de travaux...

→ Mettre en place une haie en bordure du projet, reconstruction de ripisylve, aménagement de passages à faune...

→ Création et gestion d'une zone humide hors du périmètre du projet, dépollution d'un habitat...

Bibliographie

Bases de données économiques –

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Grand-Est : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

Sources du chiffrage de l'économie agricole –

Statistiques annuelles agricoles 2014 pour le département de la Haute-Marne (52) et **FRANCEAGRIMER** – Les prix payés aux producteurs – résultats de l'enquête trimestrielle pour le premier trimestre de la campagne 2017/18 :

En €/T	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2016/17	Variation trimestrielle	Variation annuelle
	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/09/2016	31/12/2016		
Blé tendre	171	206	184	140	146	127	129	7%	-12%
Blé dur	264	228	183	253	273	182	183	13%	-33%
Orge	189	182	155	135	138	109	114	6%	-18%
Mais	182	184	125	102	121	135	121	-11%	0%
Séige	157	183	138	114	120	108	115	7%	-9%
Avoine	189	195	128	106	122	128	134	6%	10%
Sorgho	148	185	129	103	123	113	120	6%	-3%
Triticale	150	182	137	116	120	105	110	6%	-18%
Colza	399	457	347	286	328	305	333	9%	3%
Tournesol	382	457	308	315	361	311	320	3%	-11%
Soya	319	482	407	332	309	332	322	-3%	6%
Pois	197	258	214	195	199	198	204	3%	3%
Féveroles	200	282	245	211	175	151	155	3%	-11%

Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Productions céréalières à l'hectare = Prix moyen de la culture A * rendement ha de la culture A + Pourcentage de la culture A sur la SAU du site d'étude + Prix moyen de la culture B * rendement ha de la culture B * Pourcentage de la culture B sur la SAU du site d'étude + ...

Valeur ajoutée agricole par hectare = Productions céréalières à l'hectare * Taux de valeur ajoutée de l'exploitation

ESANE Champagne-Ardenne :

- Meunerie : Taux de valeur ajoutée des entreprises de 1^{ère} transformation 14,8% et part des matières premières agricoles dans le CA de l'industrie 57% . Autrement dit : **Pour 1€ de viande achetée l'abattoir génère 1,75€ de Chiffre d'Affaire.**
- Collecte : Taux de valeur ajoutée des entreprises de commercialisation 4,1%



Contactez CETIAC

Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
Tél : 04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr | www.compensation-agricole.fr
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON